



Paris (75), 1er arrondissement

4 boulevard du Palais / cour de la Conciergerie

David Couturier avec la contribution de Thibault Cardon, Philippe Charnotet, Caroline Claude, Jean-François Goret et François Renel





Diagnostic archéologique

Arrêté de prescription 2020-468

Ville de Paris
Direction des Affaires Culturelles
Sous - Direction du Patrimoine et de l'Histoire
Département d'histoire de l'architecture et
d'archéologie de Paris
11 rue du Pré
75018 Paris
Tél. 01 71 28 20 13

Mars 2021 Code DHAAP: 888 Code INSEE: 75101 Code Patriarche: 1011345



Table des matières

Fiche sign Mots-cle	fs des thesaurus	4 5 6	
	ientifique	7	
État du si	•	8	
Remercie		8	
	récapitulatif des résultats	8	
	ion de l'opération	8	
	u cadastre	10	
	e prescription	11	
	e désignation	16	
	ientifique d'intervention	17	
1	Introduction	21	
1.1	Raisons de l'intervention	21	
1.2	Déroulement de l'opération	23	
1.3	Traitement des données	23	
2	État des connaissances avant l'opération	25	
2.1	Contexte géologique	25	
2.2	Etat des connaissances avant l'opération	25	
2.2.1	Présentation générale	25	
2.2.2	Problématiques	32	
3	Données de terrain	33	
3.1		33	
3.2	Considérations générales sur la stratigraphie	35	
3.2.1	L'occupation médiévale	35	
3.2.2	Phase 1 : une succession de niveaux lités de type sols avec des couches de débordement intercalées Une construction	37	
3.2.3 3.2.4	un apport massif de remblais Phase 4 : un sol	38	
		39	
3.3	La période moderne	40	
3.3.1	Phase 5 : des couches organiques (du XVe s. au milieu du XVIIe s.)	40	
3.3.2	Phase 6 : une construction (XVIIIe s.)	41	
4	Les mobiliers et les analyses	43	
4.1	La céramique	43	
4.1.1	Inventaire de la céramique médiévale	43	
4.1.2	Inventaire de la céramique moderne	46	
4.2	L'artisanat de l'os et de l'ivoire	49	
4.3	Les carreaux de pavement	55	
4.4	Les autres mobiliers	59	
4.4.1	Le lapidaire	59	
4.4.2	Les éléments en plâtre	60	
4.4.3	Le mobilier en alliage cuivreux Résultat de la datation radiocarbone	60	
4.5 5		61 65	
	Synthèse et conclucion		
6 7	Bibliographie Table des illustrations	67 70	
,	Table des illustrations	70	
Inventair	e des unités stratigraphiques et structures archéologiques	72	
	nventaire technique et systématique du mobilier archéologique (ordonné par catégorie et US)		
	Inventaire des prélèvements 7		
Inventaire des documents graphiques (plans, relevés, minutes, dessins)			
	Inventaire des documents photographiques et audiovisuels		
Inventaire de la documentation numérique Inventaire de la documentation écrite			





Section 1 Données administratives, techniques et scientifiques







Fiche signalétique

Localisation

Région

Île-de-France

Département Paris (75)

Commune Paris

Adresse

4 boulevard du Palais / cour de la Conciergerie

Codes

Code INSEE 75101

Numéro de dossier Patriarche 1011345 code DHAAP 888

Coordonnées géographiques (RGF 1993 -Lambert_93)

X:651976,752 Y:6862005,637

Coordonnées altimétrique en m NVP

Z : 33,45 m

Références cadastrales

Commune Paris

Année

Section AM Parcelles 01 Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Proprietaires du terrain

Etat

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription 2020-468 en date du 11/09/2020

Numéro de l'arrêté de désignation du responsable de l'opération 2020-583 en date du 30/11/2020

Date de la convention 27/11/2020

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ)

Nature de l'aménagement

Construction d'une galerie enterrée

Opérateur d'archéologie

Pôle archéologique du département d'histoire de l'architecture et d'archéologie de Paris (DHAAP)

Responsable scientifique de l'opération

David Couturier

Dates d'intervention

Terrain

du 07/12 au 23/12/2020

Post-fouille janvier-mars 2021

Surface prescrite 246 m²

Surface diagnostiquée 2 m² soit 0,58 % de la surface prescrite

Ouverture au niveau du substrat $0 \ m^2$







Mots-clefs des thesaurus

Sujets et thèmes	Mobilier
	nb
Édifice public	Industrie lithique
Édifice religieux	28 Industrie osseuse
Édifice militaire	558 Céramique
Bâtiment	Restes végétaux
Structure de combustion	691 Faune
Voirie	Flore
Hydraulique	8 Objet métallique
Habitat rural	Arme
Villa	Outil
Batiment agricole	Parure
Structure agraire	Habillement
Urbanisme	Trésor
Maison	1 Monnaie
Structure urbaine	23 Verre
Foyer	Mosaïque
Fosse	Peinture
Sépulture	Sculpture
Grotte	Inscription
Abri	417 TCA
Mégalithe	7 Plâtre
Artisanat	Enduits
Argile : atelier	47 Ardoise
Atelier	Études annexes
Four à chaux	Géologie
Fossé	Datation
Épandage lithique	Anthropologie
Épandage céramique	Paléontologie
St. indéterminée	Archéozoologie
	Botanique
	Palynologie
	Macrorestes
	Céramologie
	An. de métaux
	Acq. des données
	Numismatique
	Conservation
	Autre
	Édifice public Édifice religieux Édifice militaire Bâtiment Structure de combustion Voirie Hydraulique Habitat rural Villa Batiment agricole Structure agraire Urbanisme Maison Structure urbaine Foyer Fosse Sépulture Grotte Abri Mégalithe Artisanat Argile : atelier Atelier Four à chaux Fossé Épandage lithique Épandage céramique







Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Dorothée Chaoui-Derieux, SRA	Conservatrice du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Couturier David, DHAAP	Chargé de mission	Responsable scientifique
Julien Avinain, DHAAP	Chef du pôle archéologique	Montage du projet et suivi scientifique
Laurent Favrole, DHAAP	Chef de service	

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphane Deschamps, SRA	Conservateur Régional de l'Archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Dorothée Chaoui-Derieux, SRA	Conservatrice du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Julien Avinain, DHAAP	Chef du pôle archéologique	Montage du projet et suivi scientifique
Matthieu Barranger, APIJ	Chef de projet	Maître d'ouvrage

Intervenants techniques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
SEMOFI	Entreprise de travaux publics	Blindage, installation du treuil

Financement

Redevance archéologique

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Couturier David, DHAAP	Chargé de mission	Responsable scientifique, travaux de
		fouille
Quadry Malik, DHAAP	Technicien d'opération	Travaux de fouille

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
David Couturier, DHAAP	Chargé de mission	Responsable scientifique, enregistrement
		des données, rédaction du rapport,
		infographie, coordination scientifique,
		traitement du mobilier.
Émilie Cavanna, DHAAP	Archéogéographe	Traitement du relevé de terrain
Jean-François Goret, DHAAP	Attaché de conservation	Gestion du mobilier
Quadry Malik, DHAAP	Technicien d'opération	Traitement du mobilier, DAO du mobilier
Raquel Rivas, DHAAP	Restauratrice	Restauration et stabilisation des objets

Collaboration

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Thibault Cardon, CNRS-CRAHAM	Spécialiste	Identification monnaie
Philippe Charnotet, Musée Carnavalet	Spécialiste	Identification monnaie
Caroline Claude, Inrap	Spécialiste	Datation céramique médiévale
Jean-François Goret, DHAAP	Spécialiste	Expertise mobilier en matière dure
		animale
François Renel, Inrap	Spécialiste	Datation céramique moderne







Notice scientifique

Le diagnostic archéologique réalisé au sein du Palais de Justice (4 boulevard du Palais), dans la cour de la Conciergerie, a permis de révéler, dans le cadre d'un sondage en puits blindé, une stratification reconnue sur 7,10 m d'épaisseur (base : 26,45 NVP).

La reconnaissance a été interrompue au contact de la nappe phréatique. La partie inférieure de la stratigraphie est constituée, sur une hauteur observée de 1,42 m (sommet : 27,87 m NVP), d'une alternance de couches que nous interprétons comme des niveaux de débordement et des sols, témoignant d'une occupation intermittente d'un espace à proximité immédiate de la berge de la Seine. Les maçonneries, qui recoupent l'ensemble précédent, attestent la présence d'une construction dont la fonction et la chronologie sont problématiques. Il est délicat en l'état de proposer une interprétation des portions de fondation partiellement repérées : doit-on les rattacher à l'habitat antérieur à l'extension du palais à la fin du XIIIe s. et au début du XIV^e s. ou participent-elles de ces transformations? Les remblais postérieurs indiquent, en tout cas, une mise en place antérieure au XIVe s. Cet important apport est scellé par un sol en mortier de chaux qui a aussi été perçu par l'étude géotechnique. Du XVe s. au milieu du XVIIIe s., des couches organiques traduisent une modification de l'occupation du sol de ce secteur. Elles ont livré en particulier des déchets en matière dure animale associés à la production de grains de chapelet et de boutons ou de plaques ornementales. La présence d'ivoire est aussi à signaler. Un atelier pourrait se situer à proximité. La partie supérieure de la stratigraphie est occupée par les vestiges d'une construction qui apparait sur les plans du XVIIIe s. et du début du XIXe s. Deux murs et un sol en tomettes ont été mis en évidence.







État du site

La reconnaissance s'est effectué jusqu'à 7,10 m de profondeur (altitude : 26,45 m NVP) et a été interrompue en raison de la remonté de la nappe phréatique. La base de la stratigraphie n'a pas été atteinte. Les murs les plus anciens, qui se poursuivent au-delà de la limite du sondage, n'ont pas été démontés. Le sommet supposé de l'occupation médiévale se situe à 30,55 m, soit à 2,94 m de profondeur. À la fin de l'opération, le sondage a été rebouché.

Remerciements

Nous tenons à remercier M. Matthieu Barranger (Chef de projet) et ses autres collègues de l'APIJ pour avoir largement facilité notre intervention en amont et sur le terrain, ainsi que Marcio de l'entreprise SEMOFI pour la qualité et de l'installation pour réaliser le puits blindé (présence d'un abri de chantier et d'un treuil électrique) et du blindage en bois.



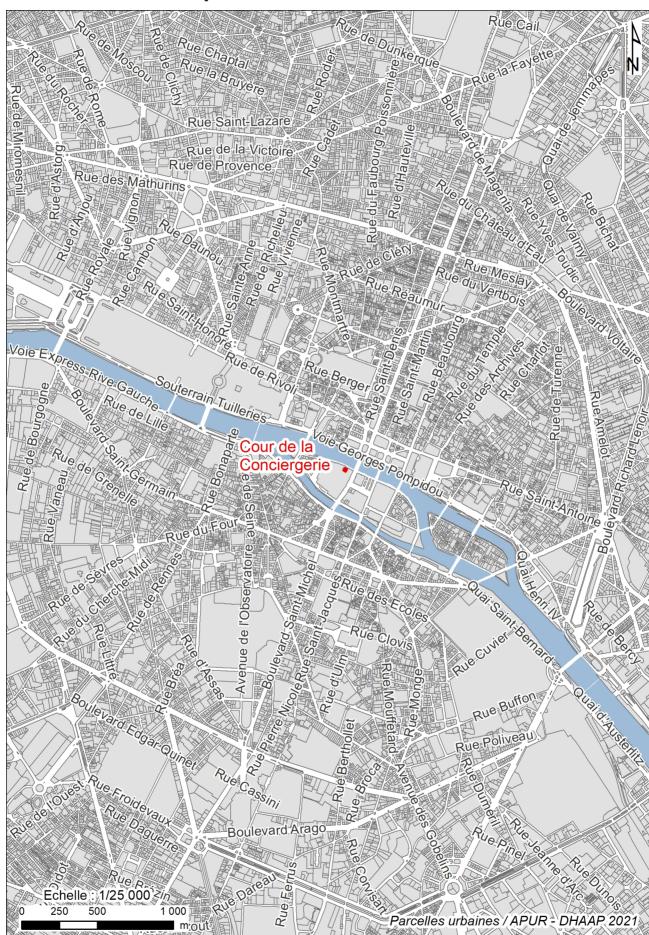


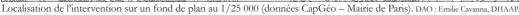
Tableau récapitulatif des résultats

Chronologie	Structures	Mobilier	Interprétation
Antiquité		Céramique, tuile	Éléments résiduels
Haut Moyen Âge? Avant le XIV ^e s.	Maçonneries	Céramique	Fréquentation intermittente Construction
XIV ^e s. XIV ^e s. Du XV ^e au XVII ^e s.	Sol	Céramique	Remblaiement Construction
		Céramique, déchets osseux, monnaie	Remblais
XVIII ^e S.		Céramique	Construction



Localisation de l'opération











Extrait du cadastre

Département : PARIS CENTRE

Commune PARIS 01

Section : AM Feuille : 000 AM 01

Échelle d'origine : 1/500 Échelle d'édition : 1/1250 Date d'édition : 15/03/2021

Coordonnées en projection : RGF93CC49 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES |

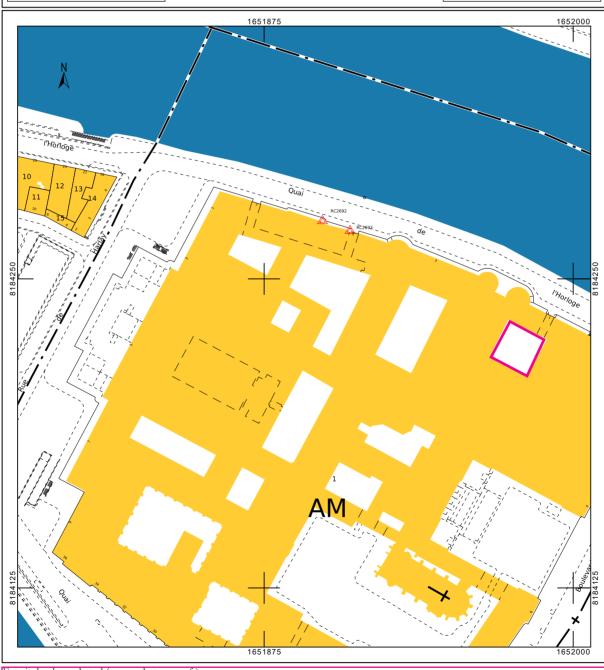
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

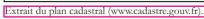
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : PARIS - POLE TOPOGRAPHIQUE FAND - FOLD - TO FORWATHING E 6 rue Paganini 75972 75972 PARIS Cedex 20 tél. 01.53.27.42.90 -fax 01.53.27.42.70 pole.topographique.paris@dgfip.finances.

gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr













m' He

Préfet de la région Île-de-France

Le Préfet de région

Direction régionale des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par : Dorothée CHAOUI-DERIEUX 01 56 06 51 80

dorothee.derieux@culture.gouv.fr Références : CP0751012000019-2 à

Département histoire de l'architecture et archéologie de Paris 11 Rue du Pré TOUR C 75018 PARIS

PARIS, le 11 1 SEP. 2020

Objet:

Notification d'une prescription de diagnostic d'archéologie préventive et consultation en vue

de son attribution

Références :

PARIS-1ER-ARRONDISSEMENT (PARIS), 4 boulevard du Palais / cour de la Conciergerie

CP0751012000019

Livre V du Code du patrimoine

P.J.

Arrêté n° 2020-468 du 11 septembre 2020 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie

préventive

Je vous prie de trouver ci-joint un arrêté portant prescription de diagnostic préalable à la réalisation de l'aménagement « 4 boulevard du Palais / cour de la Conciergerie » situé 4 Boulevard du Palais à PARIS-1ER-ARRONDISSEMENT.

Vous disposez d'un délai de 14 jours à compter de la réception de la présente pour me faire savoir si vous décidez de réaliser cette opération. À défaut de réponse dans ce délai, vous serez réputé y avoir renoncé.

À toutes fins utiles, je vous communique les coordonnées de l'aménageur concerné par cette prescription :

Monsieur Jonathan HUMEZ-BOUKHATEM APIJ / Agence publique pour l'immobilier de la Justice

Immeuble Okabé 67 Avenue de Fontainebleau 94270 Le Kremlin-Bicêtre

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris et par délégation, Pour le Directeur régional des affaires culturelles, et par subdélégation, Le Conservateur régional de <u>l'archéologie</u>

Stéphane DESCHAMPS

Service régional de l'archéologie
Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France 47 Rue Le Peletier 75009 PARIS
Téléphone 01 56 06 50 00 - Télécopie 01 56 06 52 48
http://www.culture.gouv.fr/Drac-ILE-DE-FRANCE/











Arrêté n° 2020-468 du 11 SEP. 2020

portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2020-08-17-010 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Laurent ROTURIER, directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France en matière administrative ;

Vu l'arrêté n° 2020-057 du 18 août 2020 portant subdélégation de signature à Monsieur Stéphane DESCHAMPS, Conservateur régional de l'archéologie, et à Monsieur Jean-Marc GOUEDO, Conservateur régional adjoint de l'archéologie ;

Vu le dossier enregistré sous le n° CP0751012000019, demande d'information, Consultation-projet, déposé par – l'APIJ / Agence publique pour l'immobilier de la Justice – pour le projet « 4 boulevard du Palais / cour de la Conciergerie » localisé à PARIS-1ER-ARRONDISSEMENT, reçu en préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 13 juillet 2020 ;

Vu la demande anticipée de prescription d'archéologie préventive présentée par – l'APIJ / Agence publique pour l'immobilier de la Justice – pour le projet « 4 boulevard du Palais / cour de la Conciergerie » reçue en préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 13 juillet 2020 ;

Considérant que les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique : le terrain emprise du projet se situe en effet dans l'emprise du Palais capétien, lui-même occupé dès le 4e siècle par un "palais", et dans un secteur figuré comme bâti sur le plan de Guérout (Plan du Palais de la Cité, état vers 1360) :

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet.

ARRÊTE

Article 1 - Une opération de diagnostic archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet « 4 boulevard du Palais / cour de la Conciergerie », sis en :

RÉGION : ILE-DE-FRANCE DEPARTEMENT : PARIS

COMMUNE: PARIS-1ER-ARRONDISSEMENT Lieudit ou adresse: 4 Boulevard du Palais Cadastre: Section: AM, Parcelle(s): 01

Réalisé par : APIJ / Agence publique pour l'immobilier de la Justice

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 246 m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.







Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 - L'attribution de la réalisation du diagnostic fait l'objet d'une décision distincte du présent arrêté.

L'opérateur ainsi désigné soumettra un projet d'intervention élaboré sur la base des objectifs scientifiques et des principes méthodologiques définis par le présent arrêté

Article 3 - Objectifs scientifiques

le diagnostic devra mettre en évidence de la présence ou l'absence de vestiges archéologiques. Dans l'éventualité de présence de vestiges, l'opération devra caractériser lesdits vestiges : état de conservation, profondeur d'enfouissement, épaisseur des niveaux archéologiques, densité, attribution chronologique, surface concernée.

Article 4 - Principes méthodologiques

Le diagnostic sera réalisé au moyen de tranchées d'évaluation ou d'un ou plusieurs puits blindés, adaptés à la morphologie et à la topographie du terrain, avec élargissements localisés autour des vestiges structurés. Préalablement au démarrage sur le terrain de l'opération de diagnostic, le responsable scientifique désigné prendra contact avec l'agent du Service régional de l'archéologie chargé du suivi de cette opération, afin d'établir un premier bilan de la documentation existante sur l'environnement géologique, historique et archéologique.

Article 5 - Responsable scientifique

Le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes : spécialiste d'archéologie urbaine.

Article 6 - Le Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'APIJ / Agence publique pour l'immobilier de la Justice, au Département histoire de l'architecture et archéologie de Paris et à l'INRAP - Direction interrégionale Centre-Île-de-France.

Fait à PARIS, le SEP. 2020

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris et par délégation,

ES CULTU

Pour le Directeur récional des affaires culturelles,

et par subdélégation, Le Conservateur régional de l'archéologie

Stéphane DESCHAMPS

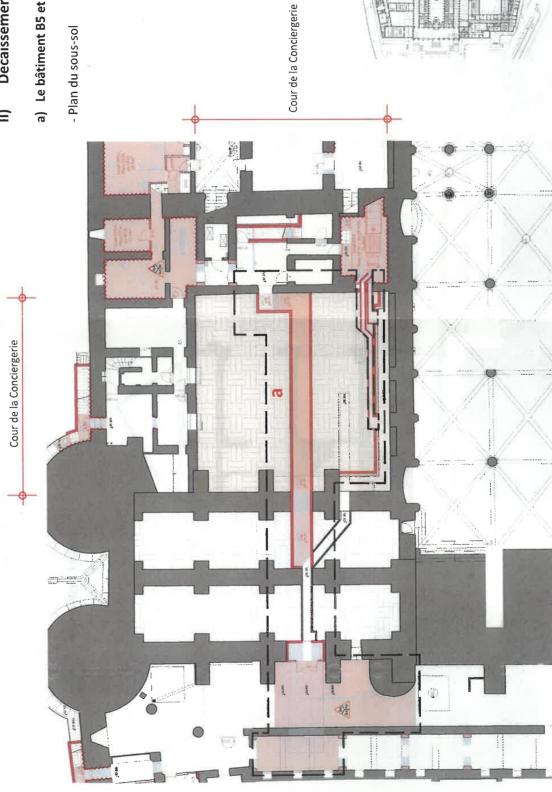




Restructuration du PJP – phase A

II) Décaissement

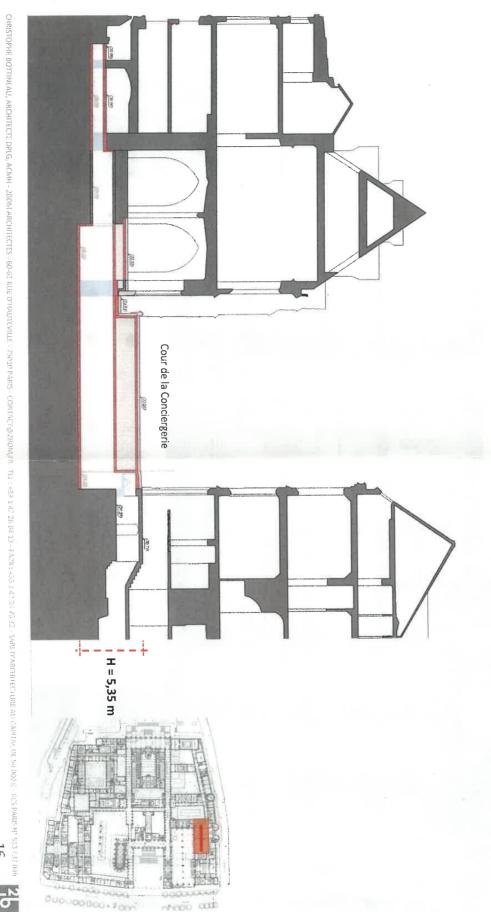
a) Le bâtiment B5 et la cour de la conciergerie











Restructuration du PJP – phase A

- Décaissement
- a) Le bâtiment B5 et la cour de la conciergerie

Coupe longitudinale

(J)



(888_rapport_impression.indd 15 24/03/2021 22:17:33



Arrêté de désignation



Décision n° 2020-583 du **30(A)** portant désignation du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L.522-1 et R.522-1;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2020-08-17-010 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Laurent ROTURIER, directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France en matière administrative ;

Vu l'arrêté n° 2020-057 du 18 août 2020 portant subdélégation de signature à Monsieur Stéphane DESCHAMPS, Conservateur régional de l'archéologie, et à Monsieur Jean-Marc GOUEDO, Conservateur régional adjoint de l'archéologie;

Vu l'arrêté n° 2020-468 du 11 septembre 2020 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive (PARIS-1ER-ARRONDISSEMENT, PARIS, 4 boulevard du Palais / cour de la Conciergerie) ;

Vu l'arrêté n° 2020-493 du 5 octobre 2020 portant attribution de la réalisation d'un diagnostic à un opérateur d'archéologie préventive.

Vu le projet scientifique d'intervention de diagnostic présenté par Département histoire de l'architecture et archéologie de Paris, reçu le 20 octobre 2020, approuvé le 29 octobre 2020 ;

Vu la proposition de responsable scientifique d'opération présentée par Département histoire de l'architecture et archéologie de Paris ;

Considérant que le responsable scientifique de l'opération proposé dispose de connaissances, références, qualifications et expériences lui permettant de garantir la qualité scientifique de l'opération archéologique et de prendre, dans le cadre de la mise en œuvre du projet scientifique d'intervention susvisé, les décisions relatives à la conduite scientifique de l'opération et à l'élaboration du rapport de diagnostic dont il dirigera la rédaction ;

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur David COUTURIER est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté du 11 septembre 2020 susvisé. L'opération est enregistrée sous le code : 1011345

Article 2 - Le Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Jonathan HUMEZ-BOUKHATEM, à Monsieur David COUTURIER et à Département histoire de l'architecture et archéologie de Paris.

CULTU

Fait à PARIS, le

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris et par délégation,

Pour le Directeur régional des affaires culturelles, et par subdélégation,

Le Conservateur régional de l'archéologie

Stéphane DESCHAMPS





Projet scientifique d'intervention



Mairie de Paris

Direction des Affaires Culturelles
Département d'Histoire de l'Architecture et d'Archéologie de Paris
11, rue du Pré – 75018 PARIS – Tél. 01 71 28 20 20

PROJET SCIENTIFIQUE D'INTERVENTION

Pour la réalisation de l'opération de diagnostic archéologique dénommée :
Paris 75001
4 boulevard du Palais

Références

- Prescription du préfet de la région Île-de-France : arrêté n° 2020-468 en date du 11/09/2020
- Nature de l'opération : Diagnostic
- Commune: 75001 Paris
- Adresse : 4 boulevard du Palais / cour de la Conciergerie
- Références cadastrales : section AM, parcelle(s) 01
- Surface du projet : 246 m²
 Propriétaire du terrain ;

1. Périmètre de l'aménagement

Dans le cadre de travaux de restructuration du Palais de Justice, situé dans la partie occidentale de l'Île de la Cité, la construction d'une galerie technique est prévue dans la cour de la Conciergerie, située au nord-est du complexe (figure 1). La profondeur des travaux est de 5,35 m. La surface de la parcelle est de 246 m². La cour est pavée et son altitude oscille entre 33,45 m au nord et 33,31 au sud.

1. Problématiques scientifiques

Le Palais de Justice recouvre les vestiges de l'ancien Palais royal qui s'appuie sur les fondations du *palatium* tardo-antique dans lequel des empereurs romains ont séjourné. Plus précisément, le projet d'aménagement de la cour de la Conciergerie se situe entre les deux enceintes médiévales successives entourant le Palais royal, côté nord, et qui succèdent à une première fortification antique (figures 2 et 3): celle de Philippe Auguste, construite dans le premier quart du XI° s., au sud et celle de Philippe le Bel plus au nord. L'opportunité se présente de pouvoir appréhender un secteur initialement *extra-muros* occupé par des habitations (hôtel des comtes de Bretagne en particulier), situées en bord de berge et ensuite expropiées lors de l'extension du Palais.

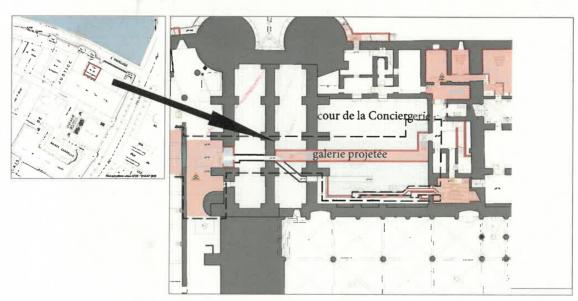


Figure 1 : plan de localisation de la cour de la Conciergerie et travaux projetés







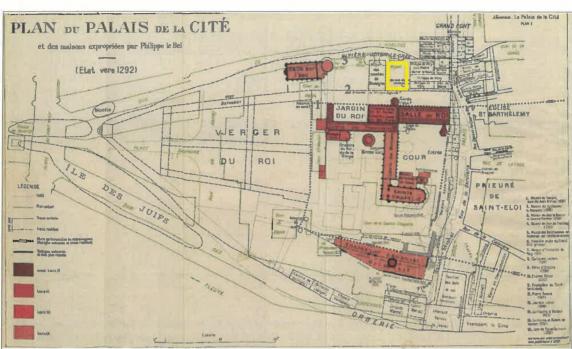


Figure 2 : plan de Guérout (1953) figurant le Palais royal à la fin du XIII^e s. et situation de la cour de la Conciergerie. Les trois enceintes successives côté nord, sont numérotées dans l'ordre de leur réalisation

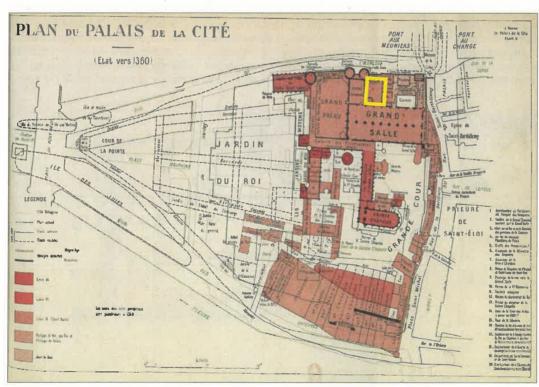


Figure 3 : plan de Guérout (1953) restituant le Palais royal au XIV s, et situation de la cour de la Conciergerie







2. Contraintes techniques

Le sondage archéologique s'effectuera sous la forme d'un puits blindé implanté dans la cour.

La stratigraphie dans ce secteur de Paris *intra-muros* est importante (entre 5 et 6 m suivant les données des fouilles réalisées à l'est du boulevard du Palais) et la succession des constructions et des occupations complexifie la reconnaissance et l'identification des vestiges en contexte de diagnostic contraint.

Le niveau de sol actuel se situe dans la cour de la police judiciaire à 34,20 m NVP et le niveau de sol de la cave (côté ouest) est à 30,56 m. Les niveaux naturels, les alluvions récentes (limons de débordement), se rencontrent aux alentours de 29 m d'après les données des opérations archéologiques réalisées en périphérie. Le fond de travaux est prévu à - 6 m, soit à l'altitude de 28,20 m.

3. Méthodes et techniques envisagées

Le sondage archéologique de type puits blindé d'une ouverture de 1,50 m de côté sera implanté dans la la partie nord de la cour pour éviter d'endommager l'ovoïde repéré au sud et aussi pour permettre l'accessibilité de la cour. Les terrassements seront réalisés par l'équipe archéologique et le blindage installé progressivement.

Des photographies et des relevés seront réalisés pour définir au mieux les séquences stratigraphiques rencontrées ; un tri du matériel permettra d'associer aux niveaux fouillés les marqueurs chronologiques nécessaires à la caractérisation de ces séquences. Un enregistrement adapté au contexte urbain accompagnera les opérations de fouille, celui-ci sera ensuite numérisé dans l'outil métier mis en place au sein du DHAAP (dont la partie consacrée aux archives alimente les données du projet R&CAP).

4. Moyens prévus

Phase terrain: 20 jours Rédaction du rapport: 20 jours

5. Délais de réalisation et calendrier

La date de démarrage prévisionnelle est fixée le 02 décembre 2020. La phase terrain durera au maximum 20 jours ouvrés, hors découverte exceptionnelle, suivie d'une phase d'étude de 20 jours. Le rapport sera rendu dans les trois mois suivant la phase d'étude.

6. Observations complémentaires

Les moyens pourront être revus afin de les ajuster au mieux aux objectifs du projet. Responsable d'opération préconisé : David Couturier.







Section 2 Résultats







1 Introduction

1.1 Raisons de l'intervention

Le diagnostic archéologique effectué dans l'enceinte du Palais de Justice, au nord-est du complexe, dans la cour de la Conciergerie, concerne une surface de 246 m² (**Fig. 1**, p 22). Il fait suite à un projet de construction d'une galerie technique enterrée et orientée est-sud-est-ouest-nord-ouest, dans la partie centrale de la cour (**Fig. 2** et **3**). Le terrassement pour la nouvelle construction est prévu sur une hauteur de 5,35 m (altitude de la cour : 33,30 m NVP).

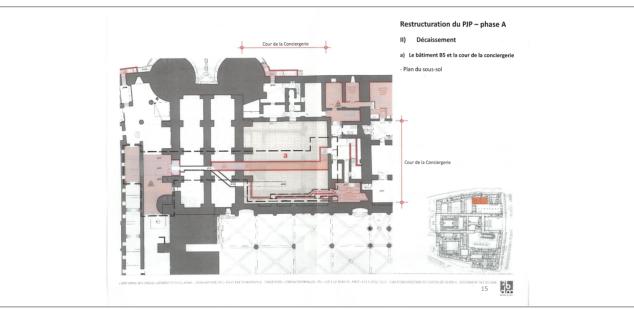


Fig. 2. Plan du projet. Plan, Document 2BDM Architectes.

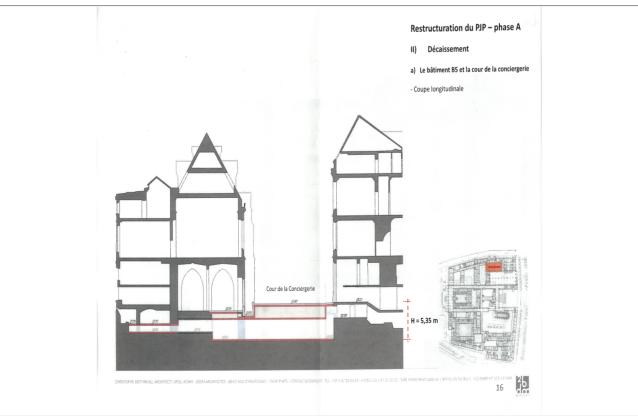


Fig. 3. Coupe du projet. Coupe, Document 2BDM Architectes.







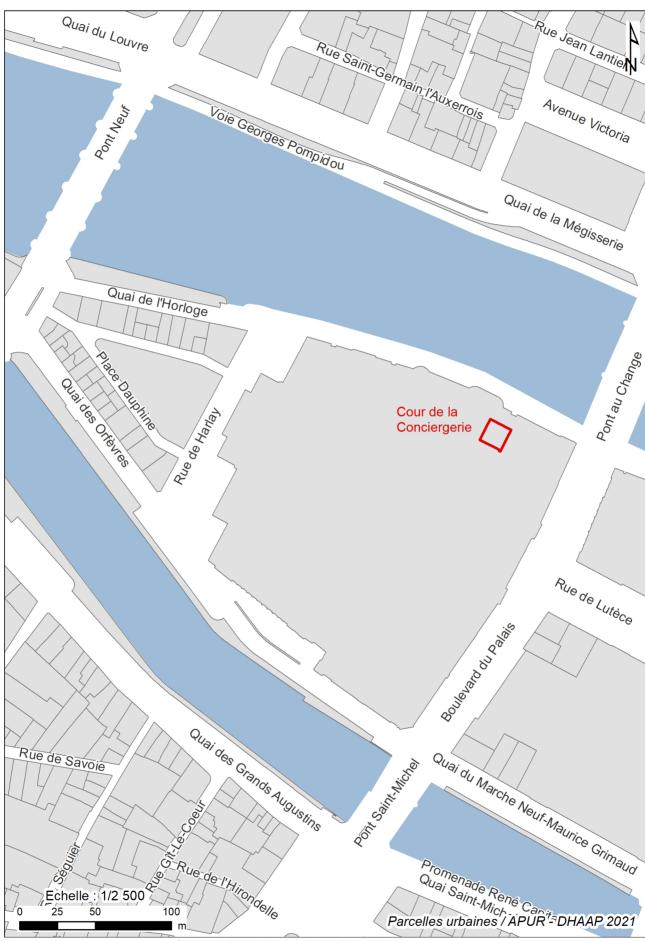


Fig. 1. Localisation de l'intervention au 1/2500 sur le fond de plan de l'Apur (Atelier parisien d'urbanisme). Plan, Emilie Cavanna, DHAAP.







1.2 Déroulement de l'opération

La localisation du puits blindé dans l'angle nord-ouest de la cour (**Fig. 4**) a été choisie de manière à permettre la continuité d'activité des services occupant les bâtiments situés autour de l'espace ouvert, pour l'essentiel la Réunion des Musées Nationaux, en particulier l'accès de camions de livraison.

La cour de la Conciergerie est de plan carré, orienté nord-est—sud-ouest, avec un côté mesurant 15,50 m. Son sol est pavé et bordé par des trottoirs au nord et à l'est avec une ouverture au nord-est; un puits est présent au sud. L'altitude de la cour fait apparaître une légère déclivité du nord au sud (de 33,45 m à 33,26 m). Le puits blindé mesure 1,50 m x 1,40 m; l'ouverture a été protégée par un abri de chantier et l'évacuation des déblais a été effectuée par l'intermédiaire d'un treuil électrique (**Fig. 5**).

Les murs perpendiculaires apparus à 6,35 m de profondeur ont été conservés, après avis du SRA. La reconnaissance s'est alors concentrée sur l'espace réduit disponible (0,65 m x 0,25 m). Finalement, l'investigation a été interrompue à la profondeur de 7 m, au contact de la remontée de la nappe phréatique.

1.3 Traitement des données

Le mobilier céramique a été expertisé par Caroline Claude (Inrap) et François Renel (Inrap) pour les éléments respectivement médiévaux et modernes. Jean-François Goret (DHAAP) a étudié les objets en matière dure animale. La monnaie a été identifié par Philippe Charnotet (musée Carnavalet) avec la collaboration de Thibault Cardon (CNRS-CRAHAM).

L'ensemble des données (US, mobilier, minutes et photographies) a été saisi, numérisé et intégré dans l'outil métier mis en place par l'équipe du pôle archéologique qui alimente la base de données R&CAP (notice de site n° 2336).

Les unités stratigraphiques sont inventoriées ainsi que le mobilier (Section III). Les minutes de terrain ont été numérisées puis redessinées sur ordinateur grâce à un logiciel de dessin vectoriel. Les prises de vue ont été traitées par les photographes du DHAAP et numérotées à partir de 1.

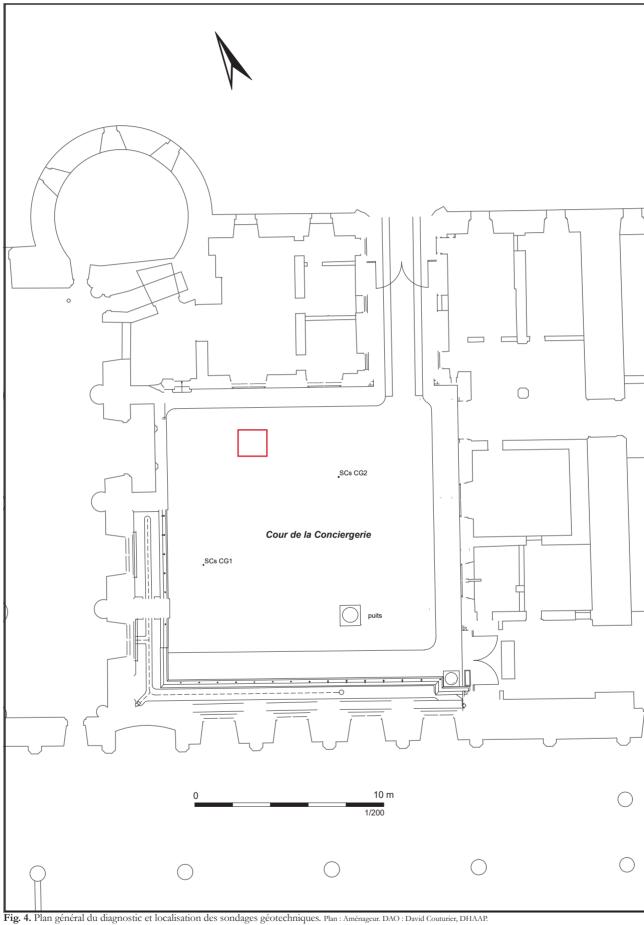


Fig. 5. Vue de l'installation de surface du puits blindé dans la cour de la Conciergerie. Cliché : David















2 État des connaissances avant l'opération

2.1 Contexte géologique

L'emprise se situe dans la partie occidentale de l'île de la Cité dont la surface actuelle est d'un peu moins de 22 ha. Le processus de sa formation et son développement s'inscrivent dans la longue durée. Il résulte des dépôts alluviaux argilo-limoneux successifs sur des bancs de sable à fleur d'eau et accrétions des ilots périphériques, mais aussi du fait des aménagements et apports anthropiques (Celly 2010 : 29). Une remarquable analyse géomorphologique a pu être effectuée dans le cadre de la fouille réalisée au 1 rue de Harlay (Peixoto, Gaillard 1997) située à l'ouest de l'emprise, avec des compléments apportés lors de la fouille réalisée dans la Préfecture de Police (Peixoto 2015).

L'Atlas des Anciennes Carrières et Géologique (**Fig. 6**) indique que, d'après le sondage réalisé à l'emplacement du boulevard du Palais, près du pont aux Changes, soit à 70 m à l'est de la cour de le Conciergerie, le sous-sol est composé d'alluvions anciennes (Aa) qui apparaissent à l'altitude de 22,40 m. Ils sont surmontés par des remblais (R) sur une épaisseur de 8 m. Ils recouvrent des alluvions modernes (Am) épaisses de 4,30 m. En dessous se trouvent les marnes et caillasses (M et C). La comparaison avec la reconnaissance de sol effectuée par l'entreprise Semofi en 2017 dans la cour de la Conciergerie est intéressante. Les deux sondages carottés (SCs), réalisés respectivement au sud-ouest (CG 1) et au sud-est (CG 2) du sondage archéologique, ont mis en évidence des remblais sur une épaisseur comprise entre 4 et 5 m (CG 1) qui reposent sur du sable grisâtre ou brun correspondant à des alluvions modernes présents au moins jusqu'à 6 m de profondeur, base de la reconnaissance géotechnique.

2.2 Contexte archéologique et historique

2.2.1 Présentation générale

L'emprise est située au nord-est du complexe du Palais de Justice qui occupe la partie occidentale de l'Ile de la Cité. Il se distingue par la rareté des découvertes archéologiques (Fig. 7) qui contraste avec son impressionnant potentiel. Les traces de fréquentation anthropique les plus anciennes dans le secteur ont été identifiées plus à l'ouest, sur le site du 1 rue de Harlay (site n° 1113) au sein de limons de débordement entre 28,5 et 30 m : il s'agit d'un niveau d'occupation qui a livré des tessons non tournés laténiens datés entre le V^e s. et le II^e s. associés à des restes de faune (**Peixoto, Gaillard 1997** : 77). Plus à l'est, dans l'enceinte de la Préfecture de police, la fouille de la salle d'accueil (n° 1133) a mis en évidence une couche d'occupation et des structures en creux installées au sommet des limons de débordement, autour de l'altitude 29,30 m (Peixoto 2015 : 95). Elles attestent d'une occupation datée de la seconde moitié du le s. av. J.-C. Une occupation de même type a été mise en évidence plus au nord, au 1 rue de Lutèce (site n° 668). Plus largement, les différentes découvertes sur l'ile de la Cité témoignent d'un bruit de fond d'une occupation pré-augustéenne, malgré la faiblesse des surfaces reconnues. En tout cas, l'île au Ier s. av. J.-C. est « pleinement constituée et émergée, avec un plateau entre 29 et 30 m NVP » (Peixoto 2015 : 105) et le débat sur la localisation de l'oppidum des Parisis mentionné par César dans ses commentaires reste d'actualité.

L'occupation antique du Haut-Empire se distingue globalement sur l'île par la faiblesse de la stratification (60 cm) qui contraste nettement avec celle de la période suivante. Au niveau du Palais de Justice, les vestiges d'une habita-







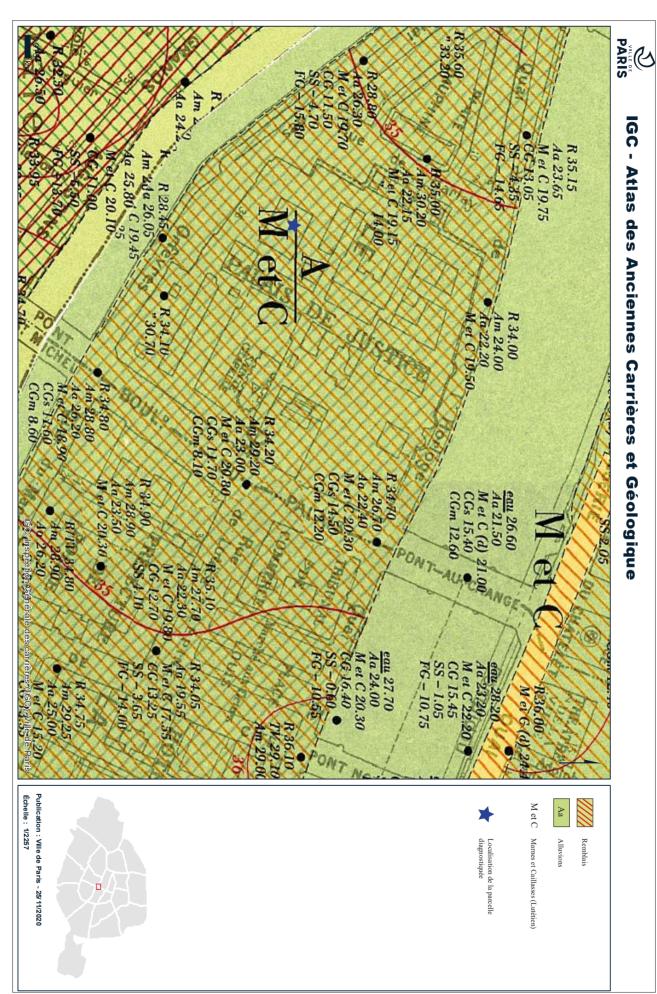


Fig. 6. Extrait de l'Atlas des Anciennes Carrières et Géologique. Plan. DAO : IGC.







tion à enduits peints ont été dégagés au sud-est du complexe en 1847-1848 (site n° 1867). Ils sont surmontés par un mur orienté nord-sud (Busson 1998 : 420), qui a aussi été observé plus au nord (site n° 1882) et surtout en 1910, lors de la construction d'une galerie reliant la station Cité à la Cour du Mai du Palais de Justice (site n° 400). Il comporte de nombreux remplois d'éléments d'architecture et funéraires et relie les courtines nord et sud du rempart tardo-antique dont la construction se situe entre 308 et 360. D'autres murs massifs, comportant aussi des remplois en fondation, s'adossent au rempart et témoignent de la présence d'une construction. Les sources évoquent le séjour des empereurs Julien et Valentinien dans un « palais » mentionné par Ammien Marcellin (Busson 2019 : p. 136), mais qui n'a pas encore de réalité archéologique du fait des constructions postérieures et de l'absence de fouilles récentes sur des surfaces suffisamment étendues pour appréhender l'imbrication des maçonneries successives.

En tout cas, ce secteur situé à l'ouest du mur nord-sud reliant les courtines nord et sud du rempart tardo-antique, va devenir le lieu de résidence des rois de France dès l'époque mérovingienne et jusqu'au règne de Dagobert (**Guérout 1953**) et on peut supposer que le « palais » impérial s'est mué en palais royal. La période carolingienne constitue une parenthèse, les rois ne demeurant plus à Paris, les évêques de Paris incarnant la réalité locale du pouvoir. Le manque d'entretien de l'enceinte antique et peut-être la récupération partielle des maçonneries pourrait expliquer les succès des Normands à partir de 845. Leurs raids successifs dans la deuxième moitié du IX^e s. ont entrainé la restauration de l'enceinte antique et peut-être aussi celle du Palais.

Une rupture intervient à partir de 987, Robert II le Pieux, fils de Huges Capet, reconstruit le Palais. Nous nous basons sur la remarquable étude de J. Guérout pour présenter ces données. Il situe ces travaux vers le premier quart du XIe s. et ils comprennent la construction de la Salle du Roi (Fig. 8), appelée dans les textes *aula regis*, *aula regia* ou *aula palatii* et que Guérout localise à l'emplacement de l'ancien tribunal du prétoire, des chambres du Roi situées à l'ouest de la Salle du Roi, ainsi que celle de l'enceinte du Palais qui se superposerait à celle de l'Antiquité tardive (cf. le tracé en pointillé épais sur la Fig. 8) Une chapelle royale, placé sous le vocable de Saint-Nicolas, devait exister à l'emplacement de la Sainte-Chapelle et être reliée à La Chambre du roi par une galerie. Cette disposition est calquée sur celle du palais carolingien d'Aix la Chapelle (Erlande-Brandeburg 2007 : 194). Louis VI fait construire un donjon (nommée « Grosse Tour » sur la Fig. 8) et qui pourrait succéder à un édifice de même type. Selon Guérout, la tour et le fragment de courtine découverts au sud de l'enceinte antique (côté sud) seraient attribuables à son règne.

À l'époque de Louis VII, il devait exister un jardin en marge occidentale du Palais. Sous Philippe Auguste, d'importants travaux sont effectués au début du XIII^e s. concernant des restaurations et des constructions (la Salle du Roi est agrandie). Guérout suppose que Philippe Auguste a fait édifier une nouvelle enceinte côté nord. Saint-Louis fait construire la Sainte Chapelle pour abriter les saintes reliques à l'emplacement de la chapelle Saint-Nicolas, elle-aussi reliée par une galerie aux appartements royaux. Au nord de la Sainte-Chapelle, un bâtiment, nommé Trésor des Chartres, accueille les archives et la bibliothèque royale. La limite sud de l'enceinte est aussi repoussée (cf. Fig. 8). L'espace entre la fortification antique et le nouveau rempart étant dévolu aux chapelains, sans que l'on sache pour autant si la fortification attribuée à Louis VI est démolie. Au nord-ouest, à l'extérieur du complexe fortifié, un nouveau bâtiment est construit : appelé Salle Saint-Louis puis Salle sur l'eau, il s'agit d'une salle de réception. À l'ouest du complexe, l'espace de jardin déjà existant depuis au moins Louis VII (cf. supra), dénommé « verger du Roi », est entouré d'une enceinte qui a été fouillée en 1996 (Peixoto, Gaillard 1997). L'entrée du Palais se situait côté est et donnait sur une cour dont témoigne encore l'actuelle Cour de Mai.







Philippe le Bel reconstruit le Palais à partir de l'extrême fin du XIII^e s. tout en repoussant ses limites fortifiées (Fig. 9) : la Grand'Salle remplace la salle du Roi et de nouveaux bâtiments sont édifiés au nord de celle-ci (Grand'Chambre, Chambre des Enquêtes) sur une zone qui était précédemment lotie en bordure de la rue de la Rivière Jehan-le-Cras qui longeait l'enceinte nord peut-être construite par Philippe Auguste (cf. Fig. 8). Plus au sud du complexe, il faut relever la construction de la Chambre des Comptes et celle du Logis du Roi. Les successeurs de Philippe le Bel continuèrent les travaux. Jean le Bon fit construire à partir de 1350 la Tour de l'Horloge et des cuisines dans l'angle nord-est du Palais. Après les évènements de 1358, Le Palais de l'ile de la Cité n'a plus la faveur royale qui se reporte sur le Louvre. Même s'il sert encore occasionnellement de lieu de réception, le Palais connait des transformations : sa garde est confiée à un concierge et il devient lieu de détention. À la fin du Moyen Âge, il accueille le Parlement et sa vocation judiciaire et administrative se renforce (Delhumeau 2011 : 87). À la Renaissance, la Chambre des Comptes est construite au sud-ouest du complexe. Détruite par un incendie en 1737, elle est reconstruite au même emplacement.

Nous occulterons les transformations récentes qui ont abouti à la mise en place du pôle judicaire actuel dont la construction est aboutie au début du XX^e s.

La récente intervention au sud-ouest de Palais de Justice, dans la cour de la Police judiciaire a livré une stratification urbaine épaisse de 6,72 m. Le terrain naturel, qui a été reconnu à l'altitude de 27,06 m, correspond à des alluvions modernes sableuses. Si la présence antique n'est pas formellement attestée, la découverte d'éléments mobiliers en position résiduelle invite à la plus grande prudence quant à un constat négatif, d'autant plus que la base de la stratification, sur une hauteur de 0,70 m, n'a pas livré d'éléments de datation. L'occupation médiévale est largement représentée et apparait à l'altitude de 30,68 m, soit à la profondeur de 2,90 m et elle est conservée sur une hauteur minimale de 2,90 m. Elle comporte deux phases successives : une série de sols extérieurs avec des couches d'occupation intercalées, conservée sur une hauteur de 0,55 m et dont les éléments de datation sont du XIVe s. La partie supérieure de cette séquence, qui se situe à l'altitude de 28,37 m, est certainement tronquée par une construction moderne. Nous proposons prudemment de rapprocher ces éléments avec le réseau viaire présent au sud-ouest du complexe palatial (rue de Galilée). La seconde phase est représentée par deux creusements dont l'un oblitère les éléments précédents et l'autre apparaît largement plus haut. Les éléments de datation céramique les rattachent aussi au XIVe s. L'installation d'une cave a perturbé cette occupation médiévale et témoigne d'une phase de construction qui est datable du XVII^e s. Nous proposons de rattacher cette cave à une des habitations qui lotissent le côté ouest de la rue de Jérusalem et qui apparaissent sur les plans du début du XVIIe s. Après abandon et démolition, un important apport de remblai traduit le remaniement du secteur.







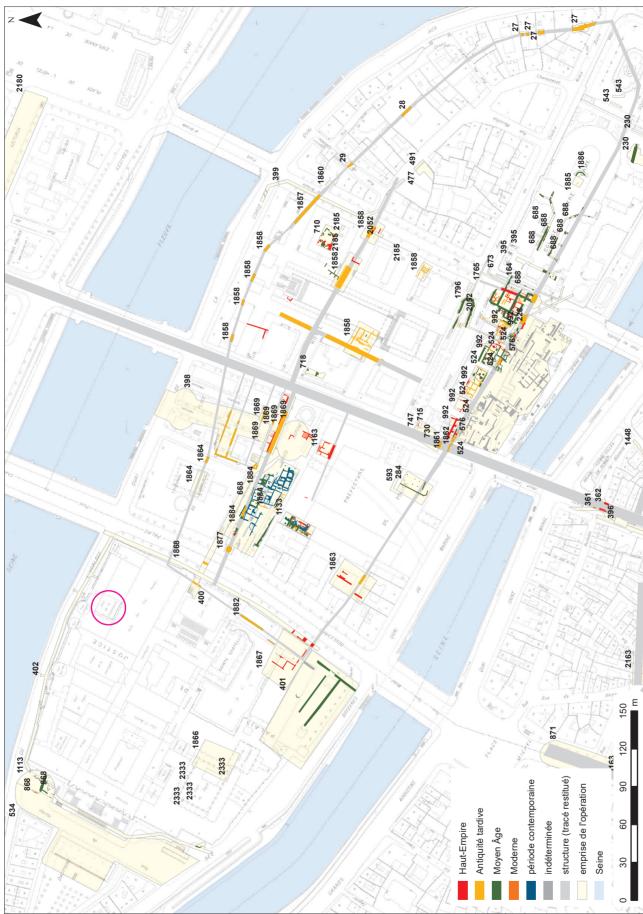


Fig. 7. Contexte archéologique (la cour de la Conciergerie est cerclée). Plan R&CAP. DAO : Marion Dessaint, DHAAP.







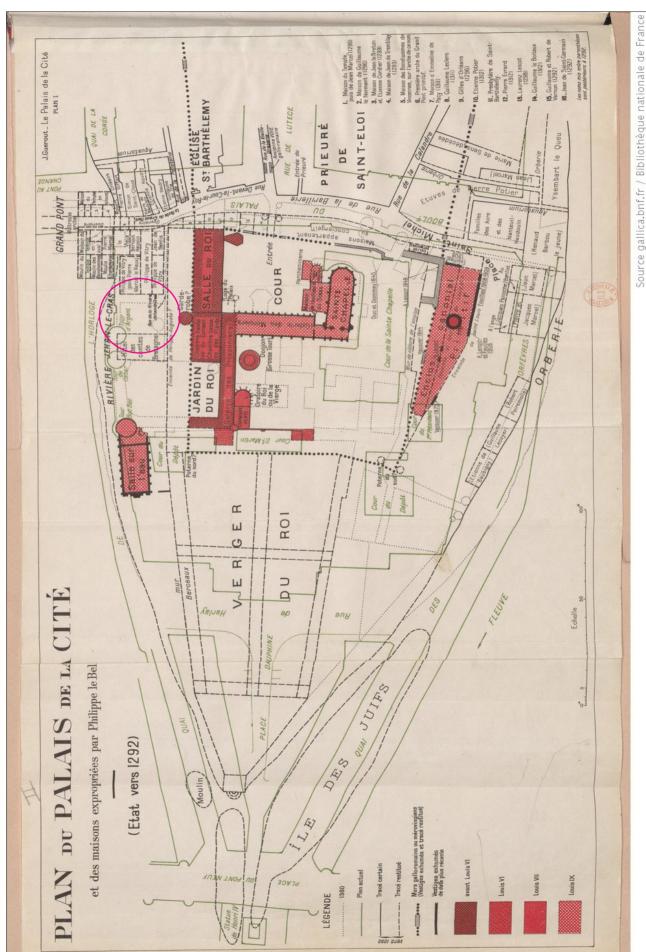


Fig. 8. Plan du Palais de la Cité (état vers 1292) et localisation de la cour de La Conciergerie. (Guérout 1953)







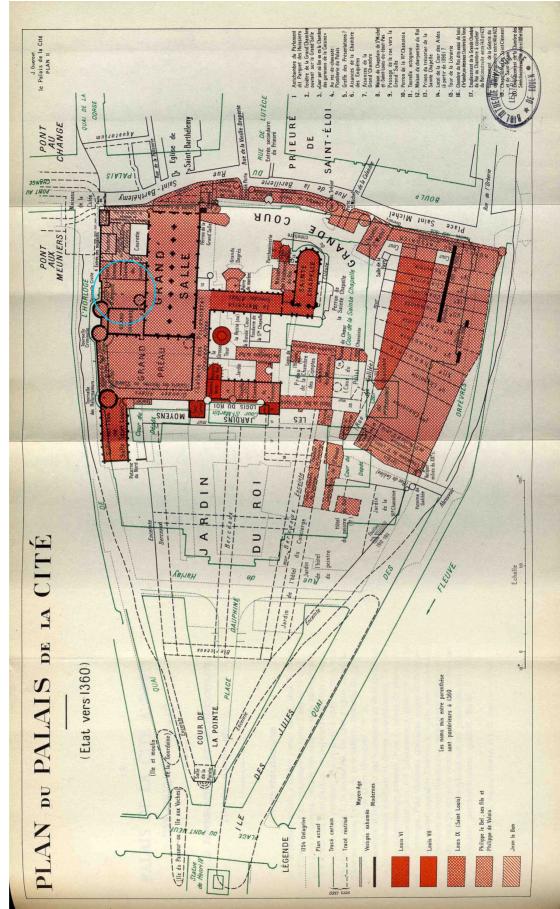


Fig. 9. Plan du Palais de la Cité (état vers 1360) (Guérout 1953).







2.2.2 Problématiques

Pour la période médiévale, l'emprise de la cour de la Conciergerie se situe dans un espace urbain loti initialement *extra-muros* et comportant un axe de circulation est-ouest (rue de la Rivière Jehan-le-Cras) qui longeait l'enceinte nord du complexe palatial peut-être construite par Philippe Auguste. Les habitations de ce secteur comprennent l'hôtel des comtes de Bretagne qui leur servait de résidence lors de leur déplacement au Palais. Ces constructions témoignent du déplacement de la berge de la Seine vers le nord. Elles ont été aliénées par l'extension du palais royal décidée par Philippe le Bel à la fin du XIII^e s. et au début du XIV^e s. La Grand'Chambre se superpose à l'hôtel des Comtes de Bretagne, sans que l'on sache s'il s'agit d'un changement d'attribution de l'immeuble ou d'une nouvelle construction. La restitution de Guérout laisse penser qu'un espace non construit existe entre l'hôtel des Comtes de Bretagne à l'ouest et les autres habitations situées plus à l'est. L'aliénation opérée par Philippe le Bel ne semble pas modifier cette disposition puisqu'une cour est mentionnée par les sources (**Fig. 10**).

Il faut aussi souligner que ce secteur à proximité de la berge de la Seine est fortement exposé aux inondations : Guérout mentionne des épisodes de crue en 1281 et 1296 et 22 inondations sont comptabilisées entre le début du XIII^e et le premier quart du XV^e siècle (**Suttor 2015**).

L'opportunité se présente de pourvoir appréhender l'évolution d'un espace urbain situé en bord de berge et qui a été englobé tardivement dans le complexe palatial.



Fig. 10. Plan de Bâle (1553) et localisation de la cour de la Conciergerie.







3 Données de terrain

Considérations générales sur la stratigraphie

L'épaisseur de la stratification observée représente un total de 7,10 m d'épaisseur. La reconnaissance a été interrompue au contact de la remonté de la nappe phréatique (altitude : 26,45 m NVP), sans que pour autant la base des couches archéologiques ne soit véritablement atteinte (Fig. 11). Ce chiffre est largement supérieur aux données de l'étude géotechniques mais inférieur à celui de l'Atlas des Anciennes Carrières et Géologique (cf. supra). À noter que le puits situé au sud de la cour atteint la même profondeur.

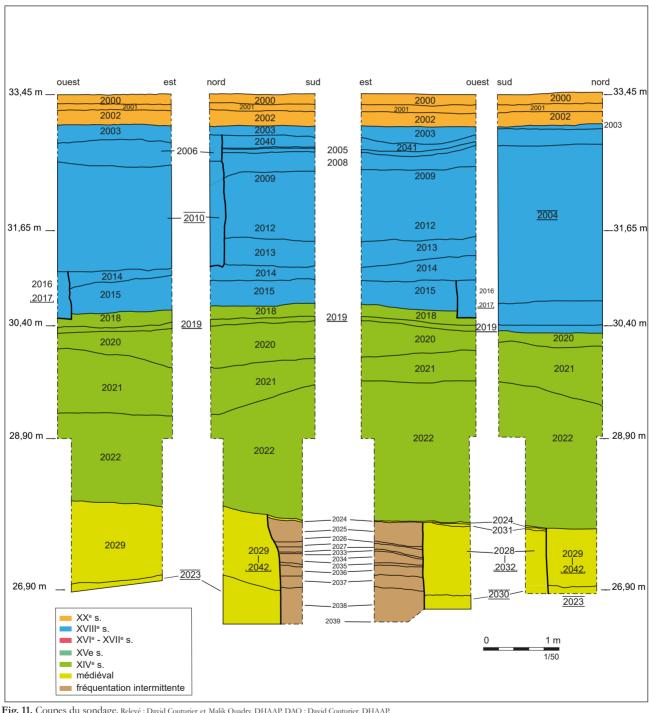


Fig. 11. Coupes du sondage. Relevé : David Couturier et Malik Quadry, DHAAP. DAO : David Couturier, DHAAP.





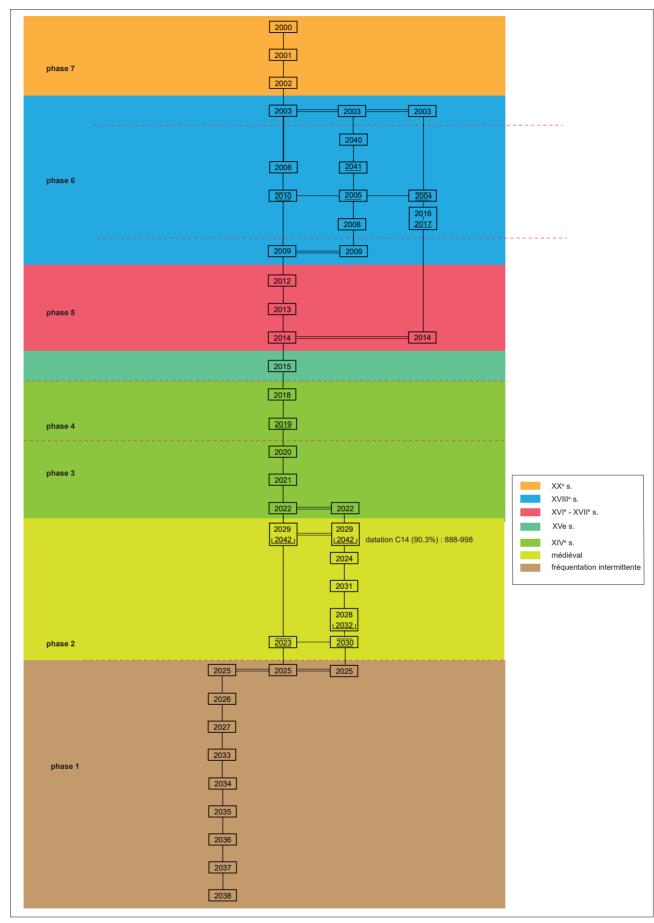


Fig. 12. Diagramme stratigraphique. DAO: David Couturier, DHAAP.







En comparaison avec le diagnostic de la cour de la Police judiciaire, l'épaisseur de la stratification est supérieure et les formations observées à la base des sondages SD 4 et SD 2, respectivement des alluvions modernes sableuses (altitude 27,06 m) et des limons de débordement (altitude 27,49 m) ne sont pas présentes ici.

3.2 L'occupation médiévale

À l'instar du diagnostic effectué cour de la Police judiciaire, la présence antique est également attestée à travers un peu de mobilier résiduel (tessons de céramique, fragments de tuile), retrouvé dans les contextes postérieurs. Pour autant, les faibles surfaces reconnues invitent ici aussi clairement à la prudence quant à ce constat préliminaire et ce, d'autant plus que la base de la stratification n'a pas été reconnue.

La composante médiévale apparait au plus haut à l'altitude de 30,55 m, soit à la profondeur de 2,94 m et elle est conservée sur une hauteur minimale de 4,10 m.

Elle comprend un ensemble de couches et des constructions. Leur analyse nous permet de proposer d'identifier quatre phases (Fig. 12).

3.2.1 Phase 1 : une succession de niveaux lités de type sols avec des couches de débordement intercalées (haut Moyen Âge ?)

La base de la stratification présente un ensemble de couches qui offrent des caractéristiques communes et qui ont été observées sur une hauteur de 1,40 m (Fig. 13 et Fig. 14, p. 36). On trouve successivement :

- **US 2038** : du limon sableux grisâtre (épaisseur : 48 cm) qui a livré un peu de mobilier : une panse en pâte granuleuse claire avec traces de feu (datation haut Moyen Âge) et d'un fond en pâte fine sableuse claire du XIV^e s. À la base de cette couche, un bloc (**US 2039**) a été aperçu dans l'eau et témoigne de la continuité de la stratigraphie ;
- **US 2037** : couche composée de gravillons, sable et limon sableux gris orangé (épaisseur : 16 cm) ;
- US 2036 : du limon sableux verdâtre (épaisseur : 13 cm) ;
- **US 2035** : strate constitué de galets et d'un fragment de TCA indéterminé (épaisseur : 4 cm) ;
- US 2034 : du limon sableux verdâtre (épaisseur : 16 cm) ;
- US 2033 : couche de gravillons (épaisseur : 2 cm) ;
- US 2027 : du limon sableux brun gris verdâtre (épaisseur : 4 cm) ;
- US 2026 : mortier (épaisseur : 4 cm) ;
- **US 2025** : du limon sableux brun gris verdâtre (épaisseur : 25 cm) qui contenait un tesson médiéval.

Cette succession de couches appelle un certain nombre d'observations. En premier lieu, il faut souligner la disposition alternée des strates de limon sableux verdâtre et de fins niveaux constitués essentiellement d'apport d'éléments minéraux de diverses tailles. Nous proposons d'identifier ces derniers comme des sols. Les couches limono-sableuses intercalées sont interprétées comme des niveaux de débordement. Ainsi, cette stratigraphie pourrait illustrer une situation de proximité de la berge de la Seine avec une présence









Fig. 13. Détail de la base du sondage (angle sud-est) avec la remontée de la nappe phréatique (flèche). Cliché: David Couturier, DHAAP.



Fig. 14. Détail des niveaux lités de la base du sondage (coupe sud). Cliché : David Couturier, DHAAP.







anthropique intermittente. Les données matérielles permettant une attribution chronologique sont indigentes et pour l'une problématique. En effet, le tesson du XIV^e s. de la couche 2038 pourrait être intrusif si l'on s'appuie sur le résultat de la dation radiocarbone de la construction postérieure.

3.2.2 Phase 2: une construction

L'ensemble de couches précédentes est recoupé par deux fondations de murs perpendiculaires, qui n'ont été que partiellement dégagés (**Fig. 15**): le premier (**US 2023**), orienté est-ouest, a été dégagé sur une longueur de 70 cm et sur une hauteur de 55 cm. Seule sa limite sud a été observée; sa largeur reconnue est de 0,75 m. Il est construit avec des blocs de calcaire liés au mortier de chaux de couleur grise. Le second (**US 2030**) a été dégagé dans l'angle sud-ouest du sondage et seule sa limite orientale a été mise en évidence sur une hauteur de 17 cm. La largeur observée est de 0,60 m et sa maçonnerie est identique au mur précédent. Par contre, elle contenait un fragment de tuile plate. Son utilisation en Île-de-France ne semble pas antérieure au XIIIe s. (**Brut 2009**) et l'analyse des données plus récentes ne semblent pas contredire cette proposition (information orale de Caroline Claude). À noter que dans la ville de Meaux, des indices tendent à indiquer



Fig. 15. Les murs 2023 et 2030. Cliché: David Couturier, DHAAP.

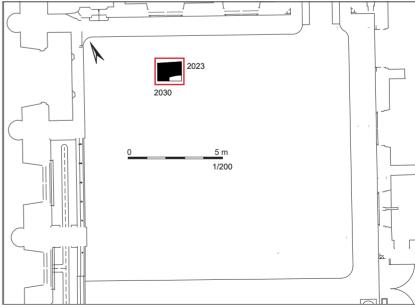


Fig. 16. Plan des maçonneries médiévales. Relevé : David Couturier et Malik Quadry, DHAAP. DAO : David Couturier. DHAAP







une apparition plus précoce de ce mode de couverture (données inédites).

La récupération de la partie supérieure des maçonneries s'est déroulée en deux temps. Le mur 2030 a été récupéré en premier sur une hauteur de 0,94 m (US 2032). Le remplissage (US 2028) a livré deux tessons de céramique du Moyen Âge, peut-être des XIIe-XIIIe s.; trois fragments de TCA dont un de tuile plate ; un peu de faune ; un élément en pierre de forme triangulaire (pavement ?). La partie sommitale du creusement est surmonté par une fine couche de limon sableux gris (US 2031) avec au-dessus une strate peu épaisse de nodules calcaire (US 2024). Cette dernière couche rappelle les sols précédemment évoqués. Elle est recoupée par la récupération (US 2042) de l'autre maçonnerie qui s'est effectuée sur une hauteur légèrement supérieure. La base du remplissage (US 2029) est composée de blocs de calcaire qui témoignent de la démolition de la maçonnerie, sans que pour autant les matériaux la constituant ne soit intégralement récupérés. Du mortier contenant du charbon de bois a été prélevé en vue d'une datation radiocarbone dans la mesure où les couches encaissantes étaient mal datées. Le résultat donne à 90,3% l'intervalle 888-998 (cf. infra). Ce résultat est à prendre avec beaucoup de précaution. Si le mortier provient vraisemblablement de la démolition du mur 2023. il ne fournit qu'un terminus post quem pour sa construction

3.2.3 un apport massif de remblais

La démolition de la construction de la phase 2 est suivie par la mise en place d'une série de remblais sur une hauteur cumulée de 2,20 m à 2,60 m. On trouve successivement trois couches:

- US 2022 : limon sableux avec quelques petits blocs, un bloc de moyen appareil avec traces d'outil (Fig. 17) qui pourraient correspondre à ceux laissés par la bretture (brettelée oblique) (Bessac 1993 : 64) dont l'usage est attesté pour le milieu du XIIe s. et se généralise au siècle suivant. Des fragments de blocs présentant une face dressée ont aussi été observés. La céramique recueillie (NR : 54) est médiévale et les tessons les plus récents sont du XIVe s. Les éléments de toiture sont représentés par des fragments de tuile plate et des fragments d'ardoise. Parmi les autres restes de TCA, on note la présence d'un fragment de carreau avec une glaçure verdâtre et présentant une trace de découpe (cf. partie sur les mobiliers). Le reste du mobilier comprend des fragments d'enduit de plâtre peint, un clou et un fragment de verre ;
- US 2021 : limon brun-jaune associé à des éléments de construction en pierre calcaire : deux fragments de moulure calcaire avec traces d'outil (marteau grain d'orge ?), un bloc de parement calcaire avec une face dressée et marque de tâcheron, un fragment de dalle calcaire et un fragment de face dressée avec traces d'outil de même type que celui de la couche précédente. Les tessons de céramique (NR : 17) pourraient être plus récents (deuxième moitié du XIVe s. ?). On retrouve également des éléments de toiture (tuile plate dont deux à crochet) et aussi des fragments d'ardoise. Un fragment de carreau de pavement décoré complète le lot de TCA. Le restant du mobilier comprend : un fragment mouluré en plâtre et deux d'enduit de plâtre peint, des restes de faune ;
- US 2020 : limon brun avec des blocs. Le mobilier se compose de céramique (NR : 15) datée de la deuxième moitié du XIV^e s. ; de fragments de TCA dont 12 fragments de carreaux de pavement décorés et de 12 fragments de tuile plate et un de tegula ; de restes de faune ; d'un fragment d'enduit de plâtre peint.



Fig. 17. Bloc de moyen appareil avec traces d'outil.







3.2.4 Phase 4: un sol

Les remblais précédents sont recouverts par un sol construit en mortier de chaux avec gravillons (**US 2019**) qui apparaît à l'altitude de 30,40 m. Son épaisseur est de 7 cm (**Fig. 18** et **19**). Son développement au sud-est est attesté par les données du sondage géotechnique SCs CG2 qui mentionnent entre 3 m et 3,10 m de profondeur, c'est-à-dire à une altitude similaire, des « blocs calcareux ».

Il est recouvert par une couche composée de mortier désagrégé et de petits blocs calcaire (**US 2018**), épaisse de 16 cm. Le mobilier comprend un tesson de céramique du XIV^e s., des fragments d'ardoise, un ossement animal et surtout, 161 fragments de carreaux de pavement. Son interprétation est délicate : s'agit-il d'une recharge de sol ou d'un remblai ? Quoi qu'il en soit, la question est de savoir si le sol 2019 est extérieur ou s'il est rattaché à une construction. Notre ouverture ne permet pas de valider l'une ou l'autre hypothèse. Sur la restitution de Guérout de l'état du Palais en 1360, l'espace de l'actuelle cour de la Conciergerie correspond aussi à une cour.



Fig. 18. Le sol 2019. Cliché: David Couturier, DHAAP.



Fig. 19. Détail du sol 2019 en coupe. Cliché: David Couturier, DHAAP.







3.3 La période moderne

3.3.1 Phase 5 : des couches organiques (du XV^e s. au milieu du XVII^e s.)

La transition de la période médiévale avec l'époque moderne correspond aussi à un changement de nature de la stratification. L'abandon du sol se traduit par l'apport d'une succession de couches de nature organique (Fig. 20), sur une hauteur cumulée de 1,75 m et contenant un abondant mobilier (cf. *infra*) et qui traduisent une modification de l'utilisation de cet espace:

- **US 2015**: nombreux fragments d'ardoise, gravats de plâtre et cailloutis dans limon brun-noir. Le mobilier comprend en outre de la céramique (NR : 46) datée du XV^e s., de la faune, des TCA dont dix fragments de tuile plate (une à crochet) et 68 fragments de carreaux de pavement. Par ailleurs, des déchets en matière dure animale ont aussi été découverts (NR : 6) et leur étude (cf. *infra*) montre qu'ils se rattachent probablement à la production de grains de chapelet et de boutons ou de plaques ornementales. Les restes d'ivoire sont plus difficilement attribuables à une production d'objet en particulier ;
- US 2014 : limon brun. Le mobilier se compose de céramique (NR : 81) datée du milieu du XVIe s. Le jeton en laiton (en encadré) découvert tend à repousser le *terminus post quem* de la mise en place de cette couche au début du siècle suivant. Le reste du mobilier comprend deux objets en alliage cuivreux (une épingle et un indéterminé) ; des objets en fer dont une tige ou un clou ; un fragment de verre ; de nombreux restes osseux (NR : 116) ; des fragments d'ardoise ; les TCA comprennent dix-sept fragments de tuile plate et des fragments de carreaux de pavement ; des déchets en matière dure animale ont également été découverts (NR : 10) : il s'agit de restes associés à la production de grains de chapelet et de boutons ou de plaques ornementales ;
- US 2013 : limon noir avec fragments d'ardoise. Le mobilier est représenté par de la céramique (NR : 196) datée de la seconde moitié du XVIe s. ; des objets en alliage cuivreux (deux ferrets ; une fine tige ; un petit disque ; un cabochon ?) ; un fragment de verre ; des fragments d'ardoise ; deux objets en fer indéterminés ; de nombreux restes fauniques ; des TCA dont huit fragments de tuile plate et des fragments de carreaux de pavement ; un fragment de pierre noire présentant une face polie (élément de sol ?) ; des déchets en matière dure animale (NR : 12) du même type que ceux de l'US 2015 ;
- **US 2012** : couche organique brun-noir avec gravats plâtre et blocs de calcaire jaune. Le mobilier comprend de la céramique (NR : 25) de même datation que l'US précédente ; des fragments d'ardoise ; de la faune ; du verre ; un élément en pierre (pavement ?) ; des TCA (dont cinq fragments de tuile plate).

Les déchets en matière dure animale retrouvés dans les couches 2015, 2014 et 2013 forment selon J.-F. Goret « un ensemble homogène en lien avec un atelier placé selon toute vraisemblance à proximité de la zone de découverte » (cf. *infra*). En outre, la nature organique du sédiment pourrait suggérer un espace de type jardin.

La couche suivante (**US 2009**), de même nature et dont la démarcation avec l'unité 2012 n'a pas été perçue, pourrait suggérer qu'il n'y a pas de modification de l'utilisation de cet espace jusqu'au milieu du XVIII^e s. Cette strate a aussi livré de l'ardoise, une tige ou un clou en fer, de la faune, du verre et de des fragments de TCA dont un de *tegula*.



Fig. 20. Les couches organiques. Cliché : Day Couturier DHAAP.

CVP 888 - 2020 - US2014

Jeton Cour des Monnaies de Paris – Henri IV (1589-1610)- Louis XIII (1610-1643)

D/ CVR[IA] [MO]NE[TARUM FRANCIE]; Écus de France et de Navarre surmontés d'une couronne royale fermée.

1602-1636

Laiton. 2,161 g; 27,8 mm

Réf. : Sarmant/Ploton-Nicollet, T. II, 2475 et s.

Identification : Philippe CHARNOTET (Musée Carnavalet-Histoire de Paris) - Thibault CARDON (CNRS-CRAHAM)





(

3.3.2 Phase 6: une construction (XVIIIe s.)

La partie supérieure de la stratigraphie est occupée par les vestiges d'une construction. Deux murs ont été mis en évidence : **2004** et **2010** (**Fig. 21** et **Fig. 22**). le premier, orienté nord-sud, constitue la paroi ouest du sondage. Sa largeur est donc inconnue et il a été observée sur une longueur de 1,40 m. Il est conservé sur une hauteur de 2,35 m. Une partie est en élévation enduite avec du plâtre ; la fondation est aménagée avec des blocs calcaire liés au plâtre et grossièrement assisés. Un ressaut est présent à la base. Le mur **2010**, orienté est-ouest, se situe en bordure nord du sondage et sa partie supérieure a été récupérée (**US 2006**). Il a été reconnu sur une largeur de 0,20 m et est conservé sur une hauteur de 1,40 m. Son mode construction est identique au mur précédent contre lequel il s'appuie.



Fig. 21. Les murs 2004 et 2010. Cliché: David Couturier, DHAAP.

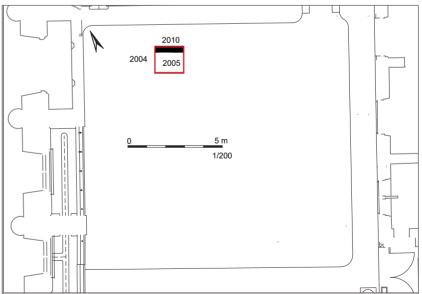


Fig. 22. Plan des maçonneries modernes. Relevé : David Couturier et Malik Quadry, DHAAP. DAO : David Couturier DHAAP.







Un sol (**US 2005**) est conservé : il est constitué de tomettes hexagonales (11 cm de côté) reposant sur un lit de plâtre (**Fig. 23**) ; à la base, on trouve un hérisson constitué de blocs en calcaire jaune (**US 2008**).

Dans la paroi sud du sondage, le sol 2005 est surmonté par un aménagement en plâtre (**US 2041**) , conservé sur une hauteur de 10 cm, et présentant une face lissée.

Une construction est présente dans la cour de la Conciergerie sur les plans du XVIII^e s. et du début du XIX^e s. (**Fig. 24**). Elle n'apparait plus sur celui conservé aux Archives nationales (Cote: N/III/Seine/415) et réalisé par Antoine-Marie Peyre entre 1800 et 1825 où la cour porte d'ailleurs le nom de « cour des magasins ».



Fig. 23. Le sol en tomettes 2005. Cliché: David Couturier, DHAAP.

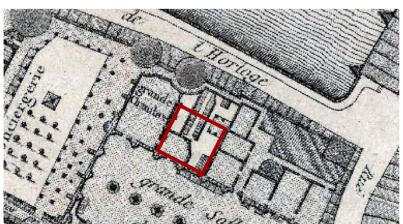


Fig. 24. Plan déraillé de la Cité par Delagrive (1754) avec les constructions dans la cour de la Conciergerie. Crédits : Bnf /DHAAP.







4.1 La céramique

4.1.1 Inventaire de la céramique médiévale

(C. Claude, Inrap Centre Île-de-France / Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales (CRAHAM), UMR 6273).

2015

47 nr

Transition Moyen Âge - Moderne, 15e

Assemblage avec vraisemblablement 2 lots de tessons : quelques-uns plutôt seconde moitié 14e et le reste 15e, alors similaires à ceux du fossé du donjon de P. Auguste daté par l'auteur fin XV^e – début XVI^e (Brut 1991).

En grès du Beauvaisis (10nr):

- 1 bord en bandeau, coupelle, bord à ressaut, 14B 15a
- 1 bord, 4 panses (dont 1 départ goulot), 1 fond, chevrette (15e). Idem Brut 1991, pl. XXVII.
- 2 bords, couvercle archéologiquement complet. Idem Brut 1991, pl. XVI.

En sableuse claire de tradition médiévale (fine claire) (37 nr):

- 2 bords en méplat, coquemar, flammule, 14B
- 1 fragment de couvercle à tenon perforé (TF autour du tenon). Idem Brut 1991, pl. VIII, n°1.
- 1 bord, 3 panses, pâte beige chamois, coquemar bord éversé court glaçure partielle, $15^{\rm e}$
- 1 fond, 4 panse, flammules dont 1 avec flammules croisée, pâte rosée, pas de TF, $15^{\rm e}$
- 2 anses ovales à gorge interne, 10 panses à flammules, pas de Tf, 15e
- 1 bord, pichet, glaçure verte externe couvrante, 15e
- 1 fond, 1 panse, glaçure verte interne, $15^{\rm e}$
- 1 fond balustre, 1 anse rond, pichet, pas de glaçure visible, $15^{\rm e}$
- 1 bord, jatte/bassin, pâte rose, bande de renfort, 15e
- 1 bord, coquemar, pâte surcuite
- 1 fond, 5 panses, vrac 15e

2018

2 nr

Moyen Âge, 14e







- 1 anse, pichet, pâte jaunâtre, pas de glaçure visible
- 1 fgt anse, flammule, pâte rosée

15 nr

Moyen Âge, 14e (14B probable)

Aucun récipient de cuisson, que du service ou stockage

- 1 panse indéterminée
- 1 bord, 2 anses, pichet, pâte jaunâtre, glaçure jaune partielle
- 4 panses, flammules, pâte jaunâtre
- 1 bord, pichet, pâte orangée fine, glaçure jaune partielle, lèvre moulurée (13e?)
- 1 bord, pichet, pâte rosée
- 1 fond, pâte rosé, glaçure jaune partielle, tasse

2021

17nr

Moyen Âge, 14e (14B?)

Aucun récipient de cuisson, que du service ou stockage

- 1 panse, pâte granuleuse fine, traces de feu, résiduelle haut Moyen Âge
- 2 fonds, 12 panses, pichet, pâte jaunâtre, décor de bandes rapportées, pastilles et glaçure jaune
- 1 anse, pichet, pâte beige glaçure verte
- 1 panse, flammule

2022

51 Nr

Moyen Âge, 14e pour les plus récents

Parmi cet assemblage, on observe 2 lots de tessons. Les uns sont recouverts de concrétions et les autres présentent une surface plus « fraîche ». Parmi ceux à concrétions, quelques-uns sont datés du 12e siècle. Ceux présentant une surface plus fraîche sont datés du XIV^e siècle pour les plus récents (14B vraisemblablement). Peut-être quelques tessons du XIII^e siècle également parmi ce lot.

On observe aussi quelques tessons plus anciens (HMA et peut-être antiques).

Tessons concrétionnés (14nr):







- 2 bords oules bord en bandeau court, 12e
- 1 arête inférieure de bandeau, 13e
- 11 panses à concrétions, dont certaines avec flammules, Moyen Âge

Tessons non concrétionnés (37 nr):

- 2 panses, pâte granuleuse haut Moyen Âge dont 1 peut-être 10e?
- 2 panses, sableuse rosée, haut Moyen Âge, carolingien?
- 3 communes sombres, antiques?
- 1 panse, pichet/cruche, glaçure jaune, pâte grénée (13e?)
- 3 panses, glaçure jaune interne, 14e
- 1 panse, pichet, glaçure jaune externe partielle, 14e
- 4 panse, glaçure verte externe dont 1 surcuite, 13^e?
- 5 panses, flammule, dont 1 avec départ d'anse et 1 peinte intérieurement, 14e
- 1 bord, tasse polylobée, glaçure jaune, pâte dense orangée
- 1 bord, pichet, pâte rosée, 14e
- 1 panse avec bande de renfort, intérieur orangée
- 9 panses, brut, 14e
- 3 panses, avec TF
- 1 fond à inflexion, pâte brune, peinte, 12e 13e

2025

1 nr

Moyen Âge, imprécis

1 panse, pâte grisée

2028

1 nr

Moyen Âge, peut-être 12e 13e mais incertain

1 panse, pâte sableuse claire, grisée, traces de feu externe (pot à cuire)

2038

2 nr

1 une panse en pâte granuleuse claire avec traces de feu (datation haut Moyen Âge) et d'un fond en pâte fine sableuse claire (14e)







4.1.2 Inventaire de la céramique moderne

(François Renel Inrap Centre Île-de-France / UMR 7041, ArScAn)

2003

25 Nr

Période moderne, 18B (vraisemblablement dernier tiers du siècle)

Assemblage homogène comprenant essentiellement des vases à vocation horticole dont des soucoupes caractéristiques de la fin du XVIII^e siècle.

Groupes techniques	Description	Nr	Nmi
pâte sableuse franci- lienne non glaçurée	soucoupe (un exemplaire archéologiquement complet), pots horticoles	18	5
Pâte sableuse franci- lienne à glaçure verte	Soucoupe, jatte à « tore »	4	3
Grès du Beauvaisis	Bouteille	2	1
Faïence monochrome blanche	Pot à onguent	1	1

2009

74 Nr

Période moderne, 18 (vraisemblablement milieu du siècle)

Assemblage hétérogène comprenant nombre de tessons résiduels relevant de la période médiévale et pour l'essentiel du XVII^e siècle. Quelques tessons autorisent cependant une datation au cours de la première moitié du XVIII^e siècle L'ensemble est très fragmenté et comprend un échantillonnage varié des productions de cette période. Il faut cependant noter la présence de deux bénitiers et d'une probable salière en faïence qui constituent une découverte peu fréquente.

Groupes techniques	Description	Nr	Nmi	Datation
pâte sableuse claire	Panse	1	1	Médiéval
Pâte sableuse francilienne non glaçurée	Pot horticole	3	1	17
Pâte sableuse francilienne à glaçure verte sur film rouge	Pot tripode, jatte	21	5	
Pâte sableuse francilienne à glaçure verte couvrante	Pichet	1	1	18A
Pâte sableuse francilienne à gla- çure mouchetée au manganèse	Pichet, écuelle, marmite	4	3	18
Grès du Beauvaisis	Pichet, pot verseur, pot à graisse	23	5	17-18
Grès bas-normand	Sinot à beurre, Bessin ?	1	1	18
Pâte fine blanche du Beauvaisis	Ecuelle	1	1	17B
Faïence monochrome blanche	Pichet, pot de chambre, bénitier	10	4	17B-18
Faïence à fond vert	Bénitier	6	2	1
Faïence de grand feu	Panse à décor de camaïeu bleu	3	3	







22 Nr

Période moderne, 16 (milieu / seconde moitié du 16e siècle)

Petit ensemble comprenant un lot attribuable au milieu ou à la seconde moitié du XVIe siècle

Groupes techniques	Description	Nr	Nmi	Datation
pâte sableuse claire	Panse	1	1	Médiéval, résiduel
Pâte sableuse francilienne orangée non glaçurée	Panse	2	2	16
Pâte sableuse francilienne à glaçure verte sur film rouge	Coquemars (2), plat à aile (1)	13	3	Milieu 16/16B
Grès du Beauvaisis	Pichet, base de gourde	6	2	

2013

166 Nr

Période moderne, 16 (milieu / seconde moitié du 16e siècle)

Bien que comportant un nombre important de tessons médiévaux résiduels, cet ensemble peut être attribué au milieu ou au début de la seconde moitié du XVIe siècle et comprend un assemblage très représentatif du répertoire parisien contemporain avec des catégories fonctionnelles diversifiées. On peut noter, parmi les grès du Beauvaisis, les fragments d'un probable pichet azuré. Cette découverte associée à deux fragments de productions « très décorées » parisiennes sont autant de pièces de qualité qui soulignent un certain statut social.

0	IJ



Groupes techniques	Description	Nr	Nmi	Datation
pâte sableuse claire	Panse	14	14	Médiéval, résiduel
Pâte sableuse francilienne orangée non glaçurée	Coquemar, cruche de gros module, plat ou bassin à aile, pot horticole à anses pouciers latérales	10	6	Milieu 16
Pâte sableuse francilienne à glaçure verte sur film rouge	Coquemar à gorge interne, terrine, écuelle, plat à aile	138	17	
Pâte sableuse, production dite « très décorée »	Panse à décor plastique polychrome sous glaçure	2	2	
Grès du Beauvaisis	Coupelle, pichet azuré, gourde	19	6	Milieu/16B
Grès bas-normand	Sinot à beurre ovoïde (production du Domfrontais)	1	1	
	Plat à glaçure verte	1	1	
Pâte fine blanche du Beauvaisis	Plat à décor a sgraffiatto sur simple engobe	1	1	



65 Nr

Période moderne, milieu 16

Contexte hétérogène attribuable au milieu du XVIe siècle avant un taux de résidualité important.

Groupes techniques	Description	Nr	Nmi	Datation
pâte sableuse claire	Pichet à glaçure miel, cruche, aiguière (?), base de lampe	7	4	Médiéval (14), résiduel
Pâte sableuse francilienne orangée	Coquemar éversé, coquemar à décor de flammules, cruche, tirelire	19	4	
Pâte sableuse francilienne à glaçure verte sur film rouge	Coquemar à orge interne, marmite à anses coudées, plat à aile	37	5	16A/milieu 16
Grès du Beauvaisis	Gourde	9	1	
Grès à glaçure indéterminé	Panse	1	1	
Pâte fine blanche du Beauvaisis (?)	Base indéterminé	1	1	

2016

10 Nr

Période moderne, milieu 16

Petit ensemble XVIe, peu discriminant

Groupes techniques	Description	Nr	Nmi	Datation
Pâte sableuse francilienne orangée	Coquemar	2	1	
Pâte sableuse francilienne à glaçure verte sur film rouge	Panse	5	2	16
Grès du Beauvaisis	Gourde dite « cra- paud »	3	2	







4.2 L'artisanat de l'os et de l'ivoire

L'artisanat des matières dures animales à Paris, pour la fin de la période médiévale et le début de l'époque moderne, est bien documenté sur un plan historique. Nos connaissances reposent principalement sur le Livre des métiers d'Etienne Boileau (Lespinasse et Bonnardot 1879) qui, en 1268, fournit une liste précise des corporations qui sont autorisées à utiliser les matières dures (os, ivoire, bois de cervidé, corne), tels les patenôtriers, les couteliers faiseur de manche, les deyciers, les tablettiers, etc. Á la fin du XIII^e siècle et au début du XIV^e siècle, la Taille permet de suivre l'évolution de ces métiers, leurs nombres et leurs localisations dans Paris, ainsi que des regroupements au sein des corporations. Ces documents témoignent d'une activité soutenue et diversifiée pour la production d'objets communs mais aussi dans la création d'ivoires sacrés et profanes qui font de Paris un grand centre de l'ivoirerie gothique.

L'archéologie à Paris, malgré le nombre important d'opérations réalisées à ce jour, a livré très peu de témoignages matériels de cette activité. Si des rebuts de tailles sont fréquemment mis au jour, il s'agit généralement de pièces résiduelles, isolées et qui ne reflètent en rien le volume de cette activité au regard des sources écrites. À notre connaissance et jusqu'au début des années 2000, seule la fouille de la Cour Napoléon du Louvre avait livré des données significatifs sur la fabrication de grains de chapelets ou patenôtres (Méniel 1992, p. 98-99). Dans la fosse 3 datée entre 1325 et 1370, un lot de six plaques perforées a ainsi été mis au jour, révélant la présence d'un atelier à proximité du palais du roi. Depuis, des rebuts du XIV^e siècle en lien principalement avec la fabrication de dés à jouer ont été étudiés sur le site de la rue Greneta (Brut, Clavel et Goret 2014-2015) et des rejets de fabrications de boutons ont été collectés à l'occasion des fouilles menées dans le cadre de la réhabilitation de la halle du Carreau du Temple (Caillot 2014).

Face à ce relatif déficit de données archéologiques, les indices du travail des matières dures animales révélés par le diagnostic réalisé dans la cour de la Conciergerie du Palais de Justice forment un nouveau témoignage d'un très grand intérêt. Les rebuts, au nombre de 27, proviennent de trois US différentes datées entre le XVe siècle et la seconde moitié du XVIe siècle : 2013, 2014 et 2015. Bien que répartis dans ces trois couches, les éléments forment un ensemble homogène en lien avec un atelier placé selon toute vraisemblance à proximité de la zone de découverte. Ils témoignent de l'utilisation des os longs, des os plats ainsi que de l'ivoire d'éléphant et renvoient à plusieurs productions sur lesquelles plusieurs hypothèses peuvent être formulées.

Premier ensemble : une production probable de grains de chapelet ou patenôtres

Pour un premier lot de 6 rebuts, la fabrication de perles/grains de chapelets à partir de matrices extraites dans la diaphyse d'os long de grand herbivore peut être envisagée avec, ici, une utilisation privilégiée des métatarses de bovins. Après retrait des extrémités articulaires par sciage et fracture (étape 1 de la chaîne opératoire représentée par les rebuts 2013A, 2014A et 2015A; Fig. 25, 26 et 27), les diaphyses sont fendues (étape 2) afin d'obtenir des baguettes aux extrémités effilées que l'on va facetter (étape 3) puis débiter en tronçons ou polyèdres (étape 4), lesquels, après forage (étape 5), sont montés sur un tour pour la mise en forme des perles (étape 6). Trois rebuts (2013B et C; 2015B; Fig. 25, 27 et 28) correspondraient aux extrémités rejetées des baguettes après débitage des tronçons. Les variations observées au niveau des dimensions de leurs extrémités sciées indiquent une production de perles de modules différents.









 $\textbf{Fig. 25.} \ \ \textbf{US 2013, rebuts de taille en os A \`a K . Clich\'e: Marc Lelièvre, DHAAP.}$

Il serait nécessaire de disposer d'un ensemble plus conséquent pour reconnaître avec certitude cette production comme ce fut le cas à Saint-Denis où des milliers de déchets témoignent de la fabrication de grains de chapelets dans l'environnement du monastère à partir du XV^e siècle (**Fig. 29**; **Goret 2004**: 116-117).

Deuxième ensemble : une production de boutons ou de plaques ornementales

Le second ensemble (18 éléments ; US 2013E à K, US 2014B à I, US 2015C et D, Fig. 25 à 28) illustre l'utilisation de la partie médiane des côtes de grand herbivore (Fig. 30). La table interne de ces os permet d'extraire des plaques rectangulaires plus ou moins longues avec une surface plane et régulière. Ces plaques peuvent être ornées et utilisées sous cette forme (décor de coffret, traverse de peigne) ou former une matrice dans laquelle des objets vont être extraits par forage comme c'est le cas pour la fabrication des boutons. C'est cette dernière utilisation que nous avons dans un premier temps envisagé au regard des découpes circulaires visibles sur les bords d'une partie des plaques. Cette caractéristique permettait d'établir une analogie avec les matrices perforées découvertes en grand nombre sur des sites comme Saint-Denis, Strasbourg ou Constance (Goret 2004 : 116-117 ; Maire 2001 ; Spitzers 1997) dans des contextes datés entre le XIVe siècle et le XIXe siècle, ou plus récemment sur le site du Carreau du Temple à Paris. L'analyse de ces nombreux déchets a permis de restituer une chaîne opératoire commune :

- étape 1 : extraction de la matrice par sciage (Fig. 30),
- étape 2 : forage des éléments discoïdes avec une mèche dotée d'un guide central et deux éléments de coupe, et actionnée par un tour à perche. L'ex-







Fig. 26. US 2014, rebuts de taille en os A à I. Cliché: Marc Lelièvre, DHAAP.

traction se fait en deux temps : le bouton est détouré sur la moitié de l'épaisseur de la plaque, puis on retourne la plaque afin de finir le prélèvement par un second détourage en utilisant le trou-guide du premier passage comme repère (Fig. 30),

- étape 3 : mise en forme finale du bouton.

Toutefois, l'absence de plaques avec plusieurs forages (nous n'avons ici que des extrémités avec un forage avéré) et le diamètre élevé des éléments prélevés distinguent cet ensemble de rebuts de ceux généralement mis au jour en lien avec la fabrication de boutons (par exemple l'un des lots de Saint-Denis illustré dans la Fig. 30). Il semble dès lors nécessaire de privilégier une autre interprétation et l'analyse du rebut 2044I apporte une réponse. En effet, cet élément, fragmentaire, se distingue par sa forme avec deux bords incurvés, une extrémité conservée droite et large et une seconde plus étroite et fracturée. La présence de deux petits trous de rivets, l'un parfaitement visible au centre, le second en partie conservé sur la fracture, indique qu'il ne s'agit pas d'un rebut mais d'une ébauche de plaque destinée à être rivetée sur un support en bois, probablement l'un des panneaux d'un petit coffret. La forme de ce fragment invite à restituer par symétrie une plaque aux extrémités évasées avec trois forages de fixation (Fig. 30). Ainsi, les forages circulaires n'avaient pas pour but de prélever des éléments discoïdes afin de les transformer en boutons mais participaient à la mise en forme de petites plaques ornementales dont la forme atypique évoque des pièces aux dimensions plus importantes et qui associent une ornementation gravées et des jours circulaires comme c'est le cas pour une plaque mis au jour à Winchester en Angleterre dans un contexte du XIIIe siècle (Biddle 1990; Fig. 30). De toute évidence, cette seconde hypothèse pourrait être confortée en cas de découverte d'un lot de rebuts plus conséquent dans le cadre d'une fouille exhaustive des trois unités stratigraphiques.



Fig. 29. Rebuts de taille d'un atelier de patenôtrier à Saint-Denis, XVIe siècle. Cliché: J. Mangin/UASD.









Fig. 27. US 2015, rebuts de taille en os A à F. Cliché: Marc Lelièvre, DHAAP.

Troisième ensemble : le travail de l'ivoire

Le dernier ensemble, bien plus modeste et plus difficile à cerner que les précédents, est composé de trois petites plaques étroites taillées en long dans une défense d'éléphant (US 2013L, US 2015E et F; Fig. 25 et 27). Les lignes visibles sur les deux faces, témoins de la superposition des couches de dentine, permet de s'en assurer. À défaut de pouvoir préciser la nature de la production, ces rebuts forment un nouveau témoignage du travail de l'ivoire entre la fin du Moyen Âge et le début de l'époque moderne, périodes durant lesquelles on assiste à une « démocratisation » de l'usage de ce matériau qui était réservé jusqu'alors à la fabrication d'objets de luxe destinés à la liturgie ou à la haute aristocratie.

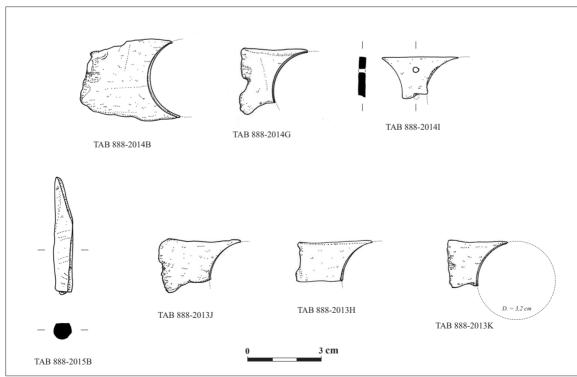


Fig. 28. US 2013, 2014 et 2015, rebuts de taille en os. Dessins J.-F. Goret, DHAAP.







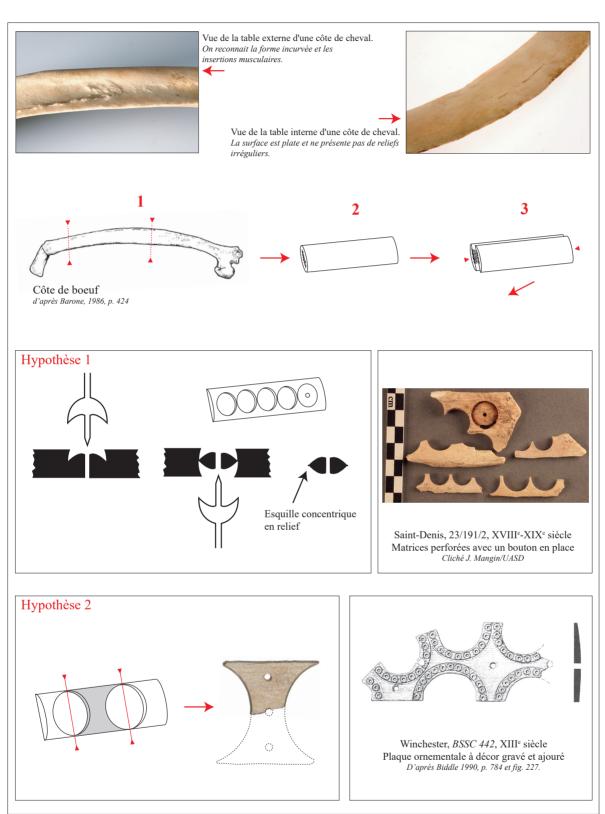
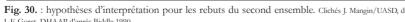


Fig. 30.: hypothèses d'interprétation pour les rebuts du second ensemble. Clichés J. Mangin/UASD, dessin J.-E. Goret, DHAAP d'après Biddle 1990.









N° US	N°	Lg (cm)	lg (cm)	ép (cm)	D. forage (cm)	Matériau	Production
2013	А	3,5	2,3	1,9	/	os long (métapode)	Pâtenotre ?
	В	2,6	0,4	0,3	/	os long (métapode ?)	Pâtenotre ?
	С	2,6	0,25	0,2	/	os long (métapode ?)	Pâtenotre ?
	D	5,5	0,5	0,2	/	os, côte de grand herbivore (boeuf ou cheval)	Bouton ou plaque ornementale
	Е	3,1	1,5	0,3	3,2/3,3	os, côte de grand herbivore (boeuf ou cheval)	Bouton ou plaque ornementale
	F	1,6	1,4	0,15	3,2/3,3	os, côte de grand herbivore (boeuf ou cheval)	Bouton ou plaque ornementale
	G	3,8	1,4	0,2	3,2/3,3	os, côte de grand herbivore (boeuf ou cheval)	Bouton ou plaque ornementale
	Н	3,1	1,6	0,2	3,2/3,3	os, côte de grand herbivore (boeuf ou cheval)	Bouton ou plaque ornementale
	1	2,6	1,6	0,2	3,2/3,3	os, côte de grand herbivore (boeuf ou cheval)	Bouton ou plaque ornementale
	J	3,2	2,2	0,3	3,2/3,3	os, côte de grand herbivore (boeuf ou cheval)	Bouton ou plaque ornementale
	К	2,5	1,9	0,25	3,2/3,3	os, côte de grand herbivore (boeuf ou cheval)	Bouton ou plaque ornementale
	L	2,1	0,4	0,2	/	lvoire d'éléphant	?
2014	А	4,5	4,4	2,2	/	Epiphyse proximale sciée de métatarse de boeuf	Pâtenotre ?
	В	4	3,2	0,4	3,2/3,3	os, côte de grand herbivore (boeuf ou cheval)	Bouton ou plaque ornementale
	С	3,2	0,4	0,3	3,2/3,3	os, côte de grand herbivore (boeuf ou cheval)	Bouton ou plaque ornementale
	D	2,2	1,5	0,2	/	os, côte de grand herbivore (boeuf ou cheval)	Bouton ou plaque ornementale
	Е	2,3	1,4	0,2	3,2/3,3	os, côte de grand herbivore (boeuf ou cheval)	Bouton ou plaque ornementale
	F	3,2	2,7	0,3	3,2/3,3	os, côte de grand herbivore (boeuf ou cheval)	Bouton ou plaque ornementale
	G	2,8	2,7	0,3	3,2/3,3	os, côte de grand herbivore (boeuf ou cheval)	Bouton ou plaque ornementale
	Н	2,6	2,1	0,3	3,2/3,3	os, côte de grand herbivore (boeuf ou cheval)	Bouton ou plaque ornementale
	1	3	1,7	0,2	3,2/3,3	os, côte de grand herbivore (boeuf ou cheval)	Bouton ou plaque ornementale
2015	А	4,5	4	2,8	/	Epiphyse proximale sciée de métatarse de boeuf	Pâtenotre ?
	В	4,9	0,7	0,6	/	os long (métapode ?)	Pâtenotre ?
	С	3,8	0,5	0,15	/	os, côte de grand herbivore (boeuf ou cheval)	Bouton ou plaque ornementale
	D	3,4	0,25	0,2	/	os, côte de grand herbivore (boeuf ou cheval)	Bouton ou plaque ornementale
	Е	1,9	0,3	0,2	/	lvoire d'éléphant	?
	F	1,9	0,4	0,2	/	lvoire d'éléphant	?







4.3 Les carreaux de pavement

La fragmentation importante des éléments ne nous a pas permis d'identifier des motifs déjà répertoriés. Aussi, nous proposons une présentation illustrée par US.

2013



Fig. 31. US 2013, fragments de carreaux de pavement. Cliché: Marc Lelièvre, DHAAP.

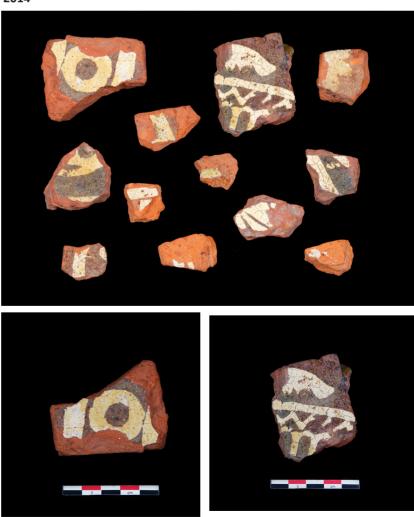
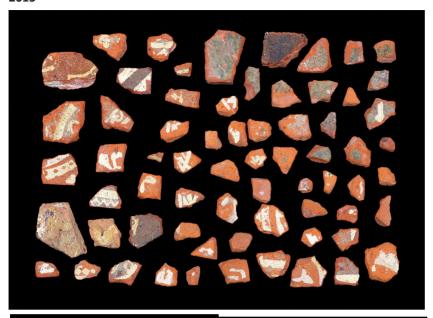


Fig. 32. US 2014, fragments de carreaux de pavement. Cliché: Marc Lelièvre, DHAAP.









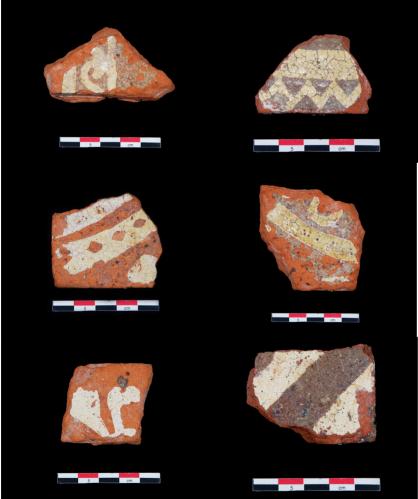


Fig. 33. US 2015, fragments de carreaux de pavement. Cliché: Marc Lelièvre, DHAAP.

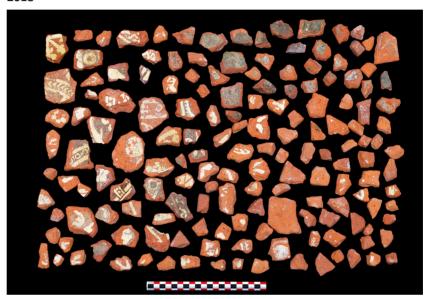








Fig. 34. US 2016, fragments de carreaux de pavement. Cliché: Marc Lelièvre, DHAAP.



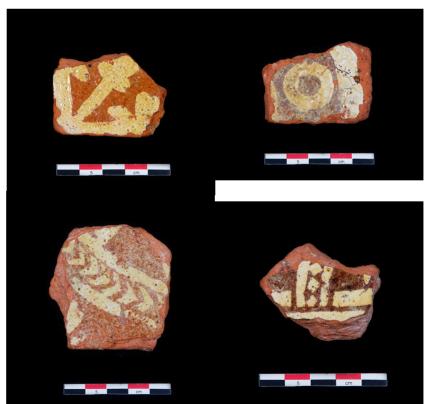


Fig. 35. US 2018, fragments de carreaux de pavement. Cliché: Marc Lelièvre, DHAAP.











Fig. 36. US 2020, fragments de carreaux de pavement. Cliché : Marc Lelièvre, DHAAP.

2021



Fig. 37. US 2021, fragments de carreaux de pavement. Cliché: Marc Lelièvre, DHAAP.

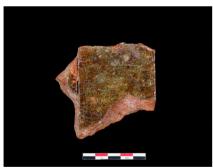


Fig. 38. US 2022, fragments de carreaux de pavement. Cliché: Marc Lelièvre, DHAAP.







4.4 Les autres mobiliers

4.4.1 Le lapidaire

2003



Fig. 39. US 2003, fragments de carreaux de pavement polygonaux en calcaire. Cliché: Marc Lelièvre, DHAAP.

2012



Fig. 40. US 2012, fragment d'élément de pavement (?) en pierre noire. Cliché: Marc Lelièvre, DHAAP.

2028

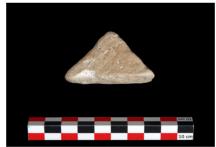


Fig. 41. US 2028, fragment d'élément de pavement (?) en pierre. Cliché : Marc Lelièvre, DHAAP.







Fig. 42. US 2021, éléments lapidiares en calcaire: deux fragments de blocs moulurés (1) avec traces d'outil (marteau grain d'orge?), 1 fragment de face dressée avec traces d'outil de type bretture (brettelée oblique) (2) et un bloc de parement calcaire avec une face dressée et marque de tâcheron (3). Cliché: Marc Lelièvre,







4.4.2 Les éléments en plâtre

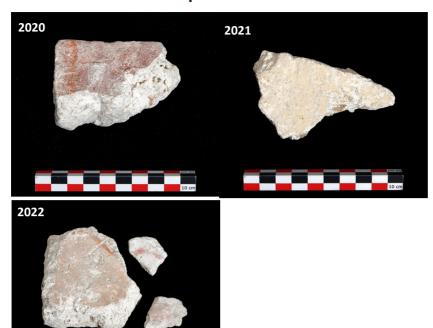


Fig. 43. Fragments d'enduits de plâtre peint. Cliché : Marc Lelièvre, DHAAP.

4.4.3 Le mobilier en alliage cuivreux

2013



Fig. 44. Deux ferrets et un petit disque. Cliché : Marc Lelièvre, DHAAP.



Fig. 45. Epingle et un fragment indéterminé. Cliché : Marc Lelièvre, DHAAP.







4.5 Résultat de la datation radiocarbone



DÉPARTEMENT ARCHÉOLOGIE

Dossier 0121-AR-001V

4 Boulevard du Palais Cour de la Conciergerie Paris I^{er} (75)



sur demande de David Couturier Département d'Histoire de l'Architecture et d'Archéologie de Paris 11 rue du Pré 75018 Paris

Patrick Rossetti, ing. pour CIRAM

le 22 février 2021 à Martillac



CIRAM SAS au capital de 14.000 € 480 825 652 RCS Bordeaux - APE 7112B SIRET 480 825 652 00047 N° TVA Intracommunautaire FR 56 480 825 652 Technopole Bordeaux Montesquieu 9 allée Jacques Latrille 33650 Martillac France

Ce document est protégé par le procédé CIRAM Track®

Téléphone: +33 (0)5 57 34 34 80 Portable: +33 (0)6 66 63 80 99 E-mail: contact@ciram-art.com Site Web: www.ciram-art.com

888_rapport_impression.indd 61 24/03/2021 22:17:56





Avertissement – Liste des abréviations L'âge conventionnel est exprimé en années avant 1950, « BP » signifiant before present. Dans nos rapports nous n'utilisons pas les abréviations « av. J.-C. » et « apr. J.-C. » mais « BC » qui, en anglais, signifie before Christ et « AD » qui, en latin, signifie Anno Domini.

LISTE DES PRÉLÈVEMENTS

Réf. CIRAM	Structure	Nature
AV24	US 2029	Charbon de bois

Tableau 1 : Référencement CIRAM, structure de provenance et nature des prélèvements.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

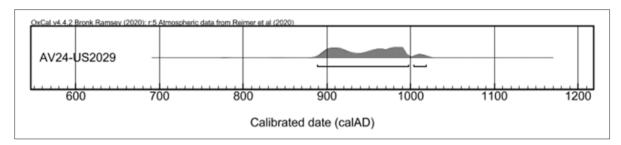


Figure 1: Représentation graphique de l'ensemble des distributions de probabilité de la datation obtenue sur la structure datée du 4 boulevard du Palais – Cour de la Conciergerie, Paris le (75).

Le résultat obtenu se répartit sur deux intervalles chronologiques qui couvrent une période comprise entre la fin du IX^e siècle et le début du XI^e siècle. La structure datée remonte donc à la fin du Haut Moyen Âge.









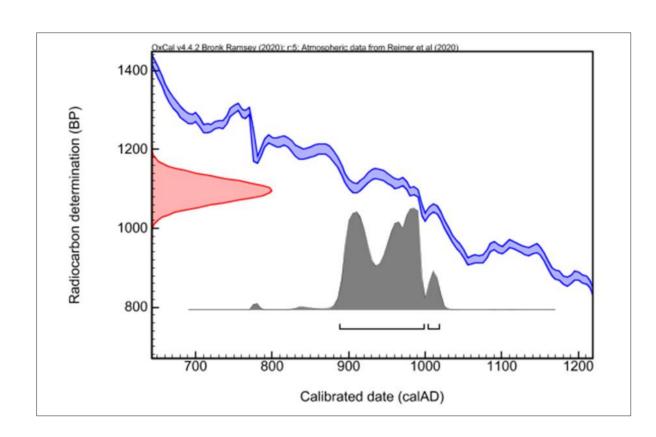


PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

AV24 - Charbon de bois - US2029

Fraction	Âge conventionnel BP	pMC corrigé	δ ¹³ C (‰)
Cellulose, résidus alcalins	1096 ± 31	87.24 ± 0.34	-25.53

Dates calibrées à 2 σ : 888 AD (90.3%) 998 AD (Probabilité de 95.4 %) 1004 AD (5.1%) 1018 AD









(



ANNEXE - MÉTHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE POUR LA DATATION PAR CARBONE 14 - AMS

La datation au carbone 14 est basée sur la mesure de l'activité radiologique du carbone 14 contenu dans toute matière organique. Elle permet de déterminer l'intervalle de temps écoulé depuis la mort de l'organisme à dater (l'abattage de l'arbre par exemple).

Préparation des échantillons

L'échantillon a été traité à l'acide chlorhydrique (HCI, 1M) à 80 °C pendant 1 heure, afin d'éliminer toute contamination de surface. Il a ensuite été lavé à l'eau déminéralisée sur un filtre en fibre de verre et séché à 60 °C pendant 24 heures. L'échantillon a ensuite été traité à l'hydroxyde de sodium (0,1 M) à température ambiante pendant 10 minutes, de manière à éliminer les acides humiques et fulviques résiduels. L'échantillons a été une nouvelle fois traité à l'acide chlorhydrique à 80 °C, pour éviter l'absorption du CO₂ atmosphérique due au traitement basique précédent.

L'échantillon subit ensuite une combustion à 920 °C et est transformé en gaz. Durant cette étape, une première vérification du rapport C/N a été effectuée à l'aide d'un analyseur élémentaire (Elementar Vario ISOTOPE Select). Le dioxyde de carbone (CO₂) résiduel a été séparé des autres résidus de combustion à l'aide d'un piège zéolite. Ce dioxyde de carbone a été transformé en graphite à l'aide d'un système automatisé (AGE 3, Ion Plus) par catalyse suivant la méthode décrite par Vogel et al. (1984, Nuclear Instruments and Methods in Physics Research Section B: Beam Interactions with Materials and Atoms, 5 (2), 289-293).

Mesure des teneurs en Carbone 14 résiduel et détermination de l'âge

Les différents isotopes de carbone ont été séparés par spectrométrie de masse, avec un accélérateur à 0,5 MeV. Puis, la concentration en ^{14}C a été déterminée en comparant simultanément les mesures de ^{14}C , ^{13}C et ^{12}C avec celles contenues dans des produits de référence (acide oxalique, CO₂ standard, charbon). Le ratio $^{13}\text{C}/^{12}\text{C}$ (exprimé $\delta^{13}\text{C})$ a été mesuré séparément sur spectromètre de masse dédié à la mesure des rapports isotopiques stables, avec une erreur inférieure à 0,1 ‰ (IRMS, Elementar Isoprime precisION).

L'âge 14 C conventionnel a été calculé selon la méthode décrite par Stuiver et Polach (*Radiocarbon*, 19 (3), 1977, 355-363). Il prend en compte la correction du fractionnement isotopique (δ^{13} C), basée sur la comparaison des rapports de concentration 13 C/ 12 C et 14 C/ 12 C. Ce facteur permet de contrôler les effets d'éventuelles pollutions et d'évaluer la fiabilité de la mesure : il s'agit d'un bon indicateur de la « qualité » de l'échantillon. L'incertitude de mesure associée au résultat (σ) regroupe les incertitudes statistiques de comptage du 14 C résiduel, la variabilité des mesures et les effets de la soustraction du « blanc ».

Enfin, les intervalles de dates calendaires sont calculés en utilisant la calibration suivante :

OxCal v4.4 (Bronk Ramsey, 2009, *Radiocarbon, 51*(1), 337-360; Bronk Ramsey and Lee, 2013, Radiocarbon, 55(2-3), 720-730; Bronk Ramsey, 2017, *Radiocarbon, 59*(2), 1809-1833).

IntCal 20, Calibration pour l'hémisphère nord (Reimer et al., 2020, Radiocarbon, 62(4), 725-757; Heaton et al., 2020, Radiocarbon, 62(4), 821-863).

Procédure de calibration

La mesure effectuée est exprimée de deux différentes manières : part of Modern Carbon (ou pMC) et âge conventionnel. L'âge conventionnel est exprimé en années avant 1950 (BP signifiant before present ou avant 1950), qui est l'année de référence. L'âge est exprimé à un écart-type. Les intervalles de datation reflètent une distribution à deux sigmas, c'est à dire 95,4 % de l'ensemble des solutions. L'événement daté peut se retrouver dans n'importe quel intervalle, sans tenir compte de la distribution de probabilité, donnée à titre indicatif.

La courbe rouge est une transcription des résultats de mesure des isotopes du carbone (l'âge conventionnel). Cette valeur a besoin d'être corrigée avant de fournir la moindre information chronologique, en raison de l'hétérogénéité de la concentration en ¹⁴C dans l'atmosphère à travers le temps. C'est pourquoi la mesure (en rouge), exprimée sous la forme d'une gaussienne, est interpolée avec la courbe de calibration bleue, dans le but de corriger l'âge conventionnel. On obtient alors une distribution *a posteriori* des résultats (en gris), divisée en un ou plusieurs intervalles. Chacun d'entre eux représente une partie de la distribution à deux sigmas.

En l'absence d'informations historiques, textuelles ou autre, il n'est pas possible de privilégier un intervalle. En dépit des pourcentages de probabilité, aucun intervalle ne peut être écarté.



CIRAM SAS au capital de 14.000 € 480 825 652 RCS Bordeaux - APE 7112B

Technopole Bordeaux Montesquieu 9 allée Jacques Latrille Téléphone : +33 (0)5 57 34 34 80 Portable : +33 (0)6 66 63 80 99

888_rapport_impression.indd 64 24/03/2021 22:17:56





5 Synthèse et conclusion

Le diagnostic archéologique réalisé au sein du Palais de Justice (4 boulevard du Palais), dans la cour de la Conciergerie, a permis de révéler, dans le cadre d'un sondage en puits blindé, une stratification reconnue sur 7,10 m d'épaisseur (base : 26,45 NVP). La reconnaissance a été interrompue au contact de la nappe phréatique. La partie inférieure de la stratigraphie est constituée, sur une hauteur observée de 1,42 m (sommet : 27,87 m NVP), d'une alternance de couches que nous interprétons comme des niveaux débordement et des sols, témoignant d'une occupation intermittente d'un espace à proximité immédiate de la berge de la Seine. Il est clair qu'une analyse géomorphologique dans un cadre élargi permettrait de valider cette conjecture. Il faut relever ici que l'étude géotechnique a été interrompue à 6 m de profondeur et que si le dernier mètre est décrit comme un « sable moyen à fin à petits passages sableux grossier et caillouts siliceux et cailloux calcaro-sableux » — ce qui se rapproche de notre lecture — mais il a été interprété comme une composante des alluvions modernes.

En outre, deux écueils se présentent : la base ce cet ensemble n'a pu être atteint et surtout les données chronologiques sont indigentes. Pour autant, la découverte d'un tesson du haut Moyen Âge pourrait fournir un terminus post quem, tout en ayant bien à l'esprit qu'il pourrait être résiduel. À cet égard, l'hypothèse d'une présence antique, qui n'est illustrée ici, tout comme lors du diagnostic réalisé dans la cour de le Police judiciaire, que par du mobilier résiduel, ne peut être ni confirmée ni infirmée. Sur la fouille de la rue de Harlay, située à 135 m plus à l'ouest, les plus anciens indices d'une occupation sont constitués par du mobilier attribué à la période laténienne (entre le Ve s. et le II^e s.), présent au sein de couches argilo-limoneux qui se situent entre les altitudes de 28,50 m et de 30 m NVP. À l'instar de notre constat, la présence antique n'est également illustrée que par du mobilier résiduel. La période antique correspond à une phase d'érosion des berges. À l'inverse, une occupation datée du haut Moyen Âge est associée à une phase de dépôts alluvionnaires sablo-limoneux. Sans excessive extrapolation, on peut se demander si la sédimentation mise en évidence à la base de la reconnaissance dans la cour de la Conciergerie ne s'intègre pas dans la même dynamique fluviatile.

Les maçonneries qui recoupent l'ensemble précédent attestent la présence d'une construction dont la fonction et la chronologie sont problématiques. Il est délicat en l'état de proposer une interprétation des portions de fondation partiellement repérées : doit-on les rattacher à l'habitat antérieur à l'extension du palais à la fin du XIIIe s. et au début du XIVe s. ou participent-elles de ces transformations? Concernant la chronologie, les maçonneries recoupent la phase d'occupation intermittente dont le terminus post quem pourrait être le haut Moyen Âge. La présence d'un fragment de tuile plate remployé dans l'une des fondations conduit à proposer un terminus post quem plus récent (XIIIe s. ?) qui montre un grand intervalle avec la datation radiocarbone (888-998) d'un charbon de bois piégé dans le mortier issu de la démolition du mur perpendiculaire. Les remblais postérieurs indiquent en tout cas une mise en place antérieure au XIVe s. Cet important apport est scellé par un sol en mortier de chaux qui a aussi été perçu par l'étude géotechnique. Du XVe s. au milieu du XVIIIe s., des couches organiques traduisent une modification de l'occupation du sol de ce secteur. Elles ont livré en particulier des déchets en matière dure animale associés à la production de grains de chapelet et de boutons ou de plaques ornementales. La présence d'ivoire est aussi à signaler. Un atelier pourrait se situer à proximité.









La partie supérieure de la stratigraphie est occupée par les vestiges d'une construction qui apparait sur les plans du XVIII^e s. et du début du XIX^e s. Deux murs et un sol en tomettes ont été mis en évidence.

Au final, ce deuxième diagnostic effectué au sein du Palais de Justice, dans la cour de la Conciergerie, dans un secteur de l'Ile de la Cité relativement peu documenté, confirme avec celui de la cour de la Police judiciaire, l'important potentiel archéologique, en particulier pour la période médiévale au sens large. Il est intéressant de noter que, si le niveau d'apparition de la stratification de cette période est sensiblement le même dans les deux cours (respectivement 30,55 m et 30,64 m NVP), son ampleur varie de 4,10 m à 2,90 m.







6 Bibliographie

Bessac 1993

BESSAC (J.-C.) – L'outillage traditionnel du tailleur de pierre de l'Antiquité à nos jours. Revue archéologique de Narbonnaise. Supplément 14. CNRS Editions. Paris, 1993.

Biddle 1990

BIDDLE (M.) dir. – *Object and Economy in Medieval Winchester*. Oxford : Clarendon Press, 1990, 1271 p. (Winchester Studies ; 7 ii).

Brut 1991

BRUT (C.) – La céramique en usage au château du Louvre, le fossé du donjon comblé en 1528 : DEA. Paris : École Pratique des Hautes Études - IVe section - Méthodes de l'archéologie, 1991. 144 p.

Brut 2009

BRUT (C.) – Les tuiles médiévales parisiennes in Terres cuites architecturales médiévales et modernes en lle-de-France et dans les régions voisines. Publication du CRAHM, 2099, p. 407-416.

Brut, Clavel et Goret 2014-2015

BRUT (C.), CLAVEL (B.) et GORET (J.-F.) – « Vie quotidienne et artisanat au milieu du XIV^e siècle : La cave du 34 rue Greneta, 11 impasse Saint-Denis à Paris (2^e arrondissement) », Revue archéologique d'Île-de-France, n°7-8, 2014/2015, p. 351-395.

Busson 1998

BUSSON (D.) – Paris. Carte archéologique de la Gaule. Paris, France: Académie des inscriptions et belles-lettres : Ministère de la culture : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : diff. Fondation Maison des sciences de l'homme.

Busson 2019

BUSSON (D.) – Atlas de Paris antique: Lutèce, naissance d'une ville. Paris, France: Parigramme, 2019.

Caillot 2014

CAILLOT (I.) — Carreau du Temple, rue de Picardie, rue Perrée, rue Eugène Spuller, rue Dupetit-Thouard, PARIS (75003), rapport de fouille. Limoges : Eveha, 2014, 11 vol.

Celly 2010

CELLY (P.) — Paris 4e, Préfecture de Police : 2 rue de la Cité : étude documentaire . Pantin: Inrap CIF, 2010.

Delhumeau 2011

DELHUMEAU (H.) — *Le Palais de la Cité, du Palais des rois de France au Palais de Justice*. Paris: Actes Sud/Aristeas/Cité de l'architecture et du patrimoine, 2011.







Erlande-Brandeburg 2007

ERLANDE-BRANDEBURG (A). – Le Palais des rois de France à Paris par Philippe le Bel. Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. 2007, 151-1, p. 183-194.

Franklin 1906

FRANKLIN (A.) – Dictionnaire historique des Arts, métiers et professions. Paris, 1906.

Franklin 1972

FRANKLIN (A.) – Les corporations ouvrières de Paris du XIIe au XVIIIe siècle. Paris : réédition Lenox Hall, New York, 1971 (1884).

Goret 2004

GORET (J.-F.). – « Os, bois de cervidé et ivoire. Le mobilier en matières dures d'origine animale à Saint-Denis ». Dossiers d'Archéologie, 297, 2004, p. 116-117.

Goret 2020

GORET (J.-F.) — « Paris 4e, 1 place du Parvis Notre-Dame/ rue d'Arcole, Hôtel-Dieu : rapport de diagnostic. » Paris: DHAAP, 2020.

Guérout 1953

GUEROUT (J.) – Le Palais de la Cité à Paris des origines à 1417. Essai topographique et archéologique. Paris: édition numérique, 1953.

Lespinasse et Bonnardot 1879

DE LESPINASSE (R.) et BONNARDOT (F.) – Les métiers et corporations de la ville de Paris, XIIIe siècle. Le livre des métiers d'Etienne Boileau. Paris : Imprimerie Nationale, 421 p.

Maire 2001

MAIRE (J.) – « Le travail artisanal de l'os au XVe siècle à Strasbourg ». In Plouvier M. (dir.), Le bois, l'os, la corne, l'ivoire, la nacre. Amiens : éd. AGIR-Pic, p. 11 à 18.

Méniel 1992

MENIEL (P.) – « Un atelier de patenôtrier ». In : MONNET C. (dir.) - L'excavation des déchets en milieu urbain au bas Moyen-Âge : L'exemple des fosses à fond perdu de la Cour Napoléon du Louvre à Paris (XIIIe-XVe siècles) et mesures diverses pour assainir les villes, Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain, p. 98-99 (Collection J. Mertens ; VIII).

Peixoto, Gaillard 1997

PEIXOTO (X.) et GAILLARD (S.) – « Paris 1er, Rue de Harlay : [rapport de fouille] ». Pantin: Afan CIF, 1997.

Peixoto 2015

PEIXOTO (X.) — « Paris 4e, Préfecture de Police, salle d'accueil : 2 rue de la Cité : occupations urbaines de l'île de la Cité, seconde moitié du ler siècle av. J.-C. - XIXe siècle : rapport de fouille ». Pantin: Inrap CIF, 2015.







Spitzers 1997

SPITZERS (T. A.) – « Late Medieval Bone-Bead Production. Socio-economic Aspects on the Basis of Materiel from Constance, Germany ». In: DE BOE G., VERHAEGHE F. (dir.) - Materiel Culture in Medieval Europe: Papers of the Medieval Europe Brugge 1997. Zellik: 1997, p. 147-154 (I.A.P. Rapporten; 7).

Suttor 2015

SUTTOR (M.) — « La navigation sur la Seine et ses affluents à la fin du Moyen Age (Les circulations des hommes, des biens et des nouvelles à Paris et en Île de France au Moyen Age », séminaire de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, Groupe de travail sur Paris au Moyen Age (2014-2015), 16 janvier 2015.







7 Table des Illustrations

Fig	z. 1. Localisation de l'intervention au 1/2500 sur le fond de plan de l'Apur (Atelier parisien d'urbanisme). Plan, Emilie Cavanna, DHAAP.	2
Fig	2. 2. Plan du projet. Plan, Document 2BDM Architectes.	2
Fig	z. 3. Coupe du projet. Coupe, Document 2BDM Architectes.	2
Fig	2. 4. Plan général du diagnostic et localisation des sondages géotechniques. Plan : Aménageur. DAO : David Couturier, DHAAP.	2
Fig	2. 5. Vue de l'installation de surface du puits blindé dans la cour de la Conciergerie. Cliché : David Couturier, DHAAP.	2
Fig	2. 6. Extrait de l'Atlas des Anciennes Carrières et Géologique. Plan. DAO : IGC.	2
	2. 7. Contexte archéologique (la cour de la Conciergerie est cerclée). Plan R&CAP. DAO : Marion Dessaint, DHAAP.	2
Fig	z. 8. Plan du Palais de la Cité (état vers 1292) et localisation de la cour de La Conciergerie. (Guérout 1953)	3
Fig	2. 9. Plan du Palais de la Cité (état vers 1360) (Guérout 1953).	3
Fig	z. 10. Plan de Bâle (1553) et localisation de la cour de la Conciergerie.	3
Fig	2. 11. Coupes du sondage. Relevé: David Couturier et Malik Quadry, DHAAP. DAO: David Couturier, DHAAP.	3
Fig	2. 12. Diagramme stratigraphique. DAO: David Couturier, DHAAP.	3
	2. 13. Détail de la base du sondage (angle sud-est) avec la remontée de la nappe phréatique. Cliché : David Couturier, DHAAP.	3
Fig	2. 14. Détail des niveaux lités de la base du sondage (coupe sud). Cliché : David Couturier, DHAAP.	3
Fig	2. 15. Les murs 2023 et 2030. Cliché: David Couturier, DHAAP.	3
Fig	2, 16. Plan des maçonneries médiévales. Relevé : David Couturier et Malik Quadry, DHAAP. DAO : David Couturier, DHAAP.	3
Fig	2. 17. Bloc de moyen appareil avec traces d'outil. Cliché : David Couturier, DHAAP.	3
Fig	2. 18. Le sol 2019. Cliché: David Couturier, DHAAP.	3
Fig	2. 19. Détail du sol 2019 en coupe. Cliché : David Couturier, DHAAP.	3
Fig	2. 20. Les couches organiques. Cliché : David Couturier, DHAAP.	4
Fig	2. 21. Les murs 2004 et 2010. Cliché: David Couturier, DHAAP.	4
Fig	2. 22. Plan des maçonneries modernes. Relevé : David Couturier et Malik Quadry, DHAAP. DAO : David Couturier, DHAAP.	4
Fig	2. 23. Le sol en tomettes 2005. Cliché : David Couturier, DHAAP.	4
Fig	z. 24. Plan déraillé de la Cité par Delagrive (1754). Crédits : Bnf /DHAAP.	4
Fig	2. 25. US 2013, rebuts de taille en os À à K . Cliché : Marc Lelièvre, DHAAP.	5
Fig	g. 26. US 2014, rebuts de taille en os A à I. Cliché : Marc Lelièvre, DHAAP.	5
Fig	z. 27. US 2015, rebuts de taille en os A à F. Cliché : Marc Lelièvre, DHAAP.	5
	g. 28. US 2013, 2014 et 2015, rebuts de taille en os. Dessins JF. Goret, DHAAP.	5
	g. 29. Rebuts de taille d'un atelier de patenôtrier à Saint-Denis, XVI° siècle. Cliché: J. Mangin/UASD.	5
	g. 30. : hypothèses d'interprétation pour les rebuts du second ensemble. Clichés J. Mangin/UASD, dessin JF. Goret, DHAAP d'après Biddle 1990.	5
	g. 31. US 2013, fragments de carreaux de pavement. Cliché: Marc Lelièvre, DHAAP.	5
	g. 32. US 2014, fragments de carreaux de pavement. Cliché : Marc Lelièvre, DHAAP.	5
	g. 33. US 2015, fragments de carreaux de pavement. Cliché: Marc Lelièvre, DHAAP.	5
	g. 34. US 2016, fragments de carreaux de pavement. Cliché : Marc Lelièvre, DHAAP.	5
	g. 35. US 2018, fragments de carreaux de pavement. Cliché: Marc Lelièvre, DHAAP.	5
	g. 36. US 2020, fragments de carreaux de pavement. Cliché : Marc Lelièvre, DHAAP.	5
	g. 37. US 2021, fragments de carreaux de pavement. Cliché: Marc Lelièvre, DHAAP.	5
	g. 38. US 2022, fragments de carreaux de pavement. Cliché: Marc Lelièvre, DHAAP.	5
	g. 39. US 2003, fragments de carreaux de pavement polygonaux en calcaire. Cliché: Marc Lelièvre, DHAAP.	5
	g. 40. US 2012, fragment d'élément de pavement (?) en pierre noire. Cliché : Marc Lelièvre, DHAAP.	5
	g. 41. US 2028, fragment d'élément de pavement (?) en pierre. Cliché: Marc Lelièvre, DHAAP.	5
	g. 42. US 2021, éléments lapidiares en calcaire (). Cliché: Marc Lelièvre, DHAAP.	5
	g. 43. Fragments d'enduits de plâtre peint. Cliché: Marc Lelièvre, DHAAP.	6
	g. 44. Deux ferrets et un petit disque. Cliché: Marc Lelièvre, DHAAP.	6
Fio	x 45. Eningle et un fragment indéterminé. Cliché: Marc Lelièvre, DHAAP.	6





Section 3 Inventaires techniques







1. Inventaire des unités stratigraphiques et structures archéologiques

US	Identification US	Nature activité US	n° FAIT	Nature du fait
2000	Sol	Construction		
2001	Préparation de sol	Construction		
2002	Préparation de sol	Construction		
2003	Remblai	remblaiement		
2004	Maçonnerie	Construction	2004	Mur
2005	Sol	Construction		
2006	Remplissage tr. récup.	Récupération		
2007	Maçonnerie	Construction		
2008	Maçonnerie	Construction		
2009	sédimentation	Occupation		
2010	maçonnerie	Construction	2010	Mur
2011	maçonnerie	Construction		
2012	Remblai	remblaiement		
2013	Remblai	remblaiement		
2014	Remblai	remblaiement		
2015	Remblai	remblaiement		
2016	Remplissage tr. fond.	Construction		
2017	Creusement	Construction		
2018	Remblai	remblaiement		
2019	Sol	Construction		
2020	Remblai	remblaiement		
2021	Remblai	remblaiement		
2022	Remblai	remblaiement		
2023	maçonnerie	Construction	2023	Mur
2024	Sol	Construction		
2025	sédimentation	Action naturelle		
2026	Sol	Occupation		
2027	sédimentation	Action naturelle		
2028	Remplissage tr. récup.	Comblement		
2029	Remblai	Destruction		
2030	Maçonnerie	Construction	2030	Mur
2031	sédimentation	Occupation		
2032	Creusement	Destruction		
2033	Sol	Occupation		
2034	sédimentation	Action naturelle		
2035	Sol	Occupation		
2036	sédimentation	Action naturelle		
2037	Indéterminée			
2038	Indéterminée			
2039	Sol	Occupation		
2040	Remblai	remblaiement		
2041	Sol	Construction		
2042	Sol	Construction		







2. Inventaire technique et systématique du mobilier archéologique (ordonné par catégorie et US)

US	Nature du fait	FAIT	NR	Poids	Materiau
2013	Tvature du fait	17111	5	7,4	Alliage cuivreux
2013			2	8	Alliage cuivreux
2003			31	1417	Céramique
2009			77	1658	
				-	Céramique
2012			25	237	Céramique
2013			196	1762	Céramique
2014			81	745	Céramique
2015			46	564	Céramique
2016			10	118	Céramique
2018			1	39	Céramique
2020			15	106	Céramique
2021			17	155	Céramique
2022			54	255	Céramique
2025			1	4	Céramique
2028			2	15	Céramique
2038			2	23	Céramique
2015			1	3,8	Charbon
2009			4	101	Coquillage
2012			2	108	Coquillage
2013			1	31	Coquillage
2022			2	6	Coquillage
2009			1	3,3	Fer
2013			2	30	Fer
2014			4	7	Fer
2022			1	10,4	Fer
2014			1	2,161	Monnaie
2019			4	654	Mortier
2003			10	144	Os animal
2009			178	1750	Os animal
2012			65	642	Os animal
2012			20	81	Os animal
2013			125	627	Os animal
2014			116	856	Os animal
2015			129	906	Os animal
2016			2	13	Os animal
2018			1	4	Os animal
2020			2	18	Os animal
2021			38	297	Os animal
2028			4	20	Os animal
2038			1	137	Os animal
2009			1	5,4	Pierre
2011			2	706	Pierre
2012			6	274	Pierre
2012			1	53	Pierre
2012			7	318	Pierre
2013			1	11	Pierre
			-		
2014			6	491	Pierre
2015			8	583	Pierre
2016			4	195	Pierre





	1
10	• 1
τ	77

US	Nature du fait	FAIT	NR	Poids	Materiau
2018			3	47,7	Pierre
2021			4	57	Pierre
2021			3	15389	Pierre
2022			5	109	Pierre
2023	Mur	2023	2	4192	Pierre
2028			1	33	Pierre
2020			1	139	Plâtre
2021			1	43,3	Plâtre
2021			2	226	Plâtre
2022			3	641	Plâtre
2013			12	17,3	Tabletterie
2014			10	32,1	Tabletterie
2015			6	19,9	Tabletterie
2003			2	987	Terre cuite architecturale
2005			1	998	Terre cuite architecturale
2009			3	424	Terre cuite architecturale
2012			16	2015	Terre cuite architecturale
2013			23	1747	Terre cuite architecturale
2013			19	558	Terre cuite architecturale
2014			25	1768	Terre cuite architecturale
2014			12	271	Terre cuite architecturale
2015			17	1348	Terre cuite architecturale
2015			68	1990	Terre cuite architecturale
2016			1	113	Terre cuite architecturale
2016			1	90	Terre cuite architecturale
2018			161	3050	Terre cuite architecturale
2020			17	2099	Terre cuite architecturale
2020			12	172	Terre cuite architecturale
2021			17	1717	Terre cuite architecturale
2021			1	21	Terre cuite architecturale
2022			15	2674	Terre cuite architecturale
2022			1	132	Terre cuite architecturale
2028			3	52	Terre cuite architecturale
2030	Mur	2030	1	61	Terre cuite architecturale
2035			1	208	Terre cuite architecturale
2003			9	220	Verre
2009			10	46	Verre
2012			1	5	Verre
2013			1	6	Verre
2014			1	3	Verre
2022			1	4	Verre







3. Inventaire des prélèvements

sans objet

4. Inventaire des documents graphiques (plans, relevés, minutes, dessins)

Minute	Intitulé	US	Echelle	Format	Support
1	Coupe	2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021,2022	1/20	A3	Calque
2	Coupe	2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038	1/20	A3	Calque
3	Plan	2004, 2005, 2006, 2007, 2023, 2030	1/20	A3	Calque

5. Inventaire des documents photographiques et audiovisuels

Nom du fichier	description	US
CVP 888_PHOTO_001.JPG	vue générale de la cour de la Conciergerie vue du sud	
CVP 888_PHOTO_002.JPG	vue générale de la cour de la Conciergerie vue du sud	
CVP 888_PHOTO_003.JPG	vue générale de la cour de la Conciergerie vue du sud	
CVP 888_PHOTO_004.JPG	vue générale de la cour de la Conciergerie vue du sud	
CVP 888_PHOTO_005.JPG	sol en tomettes 2005 avec recharge de plâtre	2005
CVP 888_PHOTO_006.JPG	sol en tomettes 2005 avec recharge de plâtre	2005
CVP 888_PHOTO_007.JPG	sol en tomettes 2005 avec recharge de plâtre	2005
CVP 888_PHOTO_008.JPG	sol en tomettes 2005 avec recharge de plâtre	2005
CVP 888_PHOTO_009.JPG	sol en tomettes 2005 avec recharge de plâtre et tranchée de récupération 2006	2005, 2006
CVP 888_PHOTO_010.JPG	sol en tomettes 2005 avec recharge de plâtre et tranchée de récupération 2006	2005, 2006
CVP 888_PHOTO_011.JPG	sol en tomettes 2005 avec recharge de plâtre et tranchée de récupération 2006	2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006
CVP 888_PHOTO_012.JPG	sol en tomettes 2005 avec recharge de plâtre et tranchée de récupération 2006	2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006
CVP 888_PHOTO_013.JPG	sol en tomettes 2005 avec recharge de plâtre et tranchée de récupération 2006	2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006
CVP 888_PHOTO_014.JPG	sol en tomettes 2005 avec recharge de plâtre et tranchée de récupération 2006	2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006
CVP 888_PHOTO_015.JPG	sol en tomettes 2005 avec recharge de plâtre et élévation mur 2004	2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007
CVP 888_PHOTO_016.JPG	sol en tomettes 2005 avec recharge de plâtre et élévation mur 2004	2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007
CVP 888_PHOTO_017.JPG	sol en tomettes 2005 avec recharge de plâtre et élévation mur 2004	2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2007





	\sim
\mathcal{L}^{\bullet}	•7
7.	77

Nom du fichier	description	US
CVP 888_PHOTO_018.JPG	sol en tomettes 2005 avec recharge de plâtre et élévation	2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2007
011 000_111010_010.910	mur 2004	2000, 2001, 2002, 2003, 2001, 2003, 2007
CVP 888_PHOTO_019.JPG	sol en tomettes 2005 avec recharge de plâtre et tranchée 2006	2000, 2001, 2002, 2003, 2005, 2006, 2040
CVP 888_PHOTO_020.JPG	sol en tomettes 2005 avec recharge de plâtre et tranchée 2006	2000, 2001, 2002, 2003, 2005, 2006, 2040
CVP 888_PHOTO_021.JPG	mur 2010 dans la coupe nord	2010
CVP 888_PHOTO_022.JPG	mur 2010 dans la coupe nord	2010
CVP 888_PHOTO_023.JPG	mur 2010 dans la coupe nord et mur 2004 dans la coupe ouest; couche 2009 en plan	2004, 2009, 2010
CVP 888_PHOTO_024.JPG	mur 2010 dans la coupe nord et mur 2004 dans la coupe ouest; couche 2009 en plan	2004, 2009, 2010
CVP 888_PHOTO_025.JPG	mur 2010 dans la coupe nord et mur 2004 dans la coupe ouest; couche 2009 en plan	2004, 2009, 2010
CVP 888_PHOTO_026.JPG	mur 2004 dans la coupe ouest ; mur 2010 en plan dans la coupe nord et couche 2009 en plan	2004, 2009, 2010
CVP 888_PHOTO_027.JPG	mur 2004 dans la coupe ouest ; mur 2010 en plan dans la coupe nord et couche 2009 en plan	2004, 2009, 2010
CVP 888_PHOTO_028.JPG	après démontage du sol 2005	2000, 2001, 2002, 2003, 2005, 2007, 2008, 2009, 2041
CVP 888_PHOTO_029.JPG	après démontage du sol 2005	2000, 2001, 2002, 2003, 2005, 2007, 2008, 2009, 2041
CVP 888_PHOTO_030.JPG	après démontage du sol 2005	2000, 2001, 2002, 2003, 2005, 2006, 2008, 2009, 2040
CVP 888_PHOTO_031.JPG	après démontage du sol 2005	2000, 2001, 2002, 2003, 2005, 2006, 2008, 2009, 2040
CVP 888_PHOTO_032.JPG	après démontage du sol 2005	2000, 2001, 2002, 2003, 2005, 2006, 2008, 2009, 2010,2040
CVP 888_PHOTO_033.JPG	après démontage du sol 2005	2000, 2001, 2002, 2003, 2005, 2006, 2008, 2009, 2010,2040
CVP 888_PHOTO_034.JPG	après démontage du sol 2005	2000, 2001, 2002, 2003, 2005, 2006, 2008, 2009, 2010,2040
CVP 888_PHOTO_035.JPG	après démontage du sol 2005	2000, 2001, 2002, 2003, 2005, 2006, 2008, 2009, 2010,2040
CVP 888_PHOTO_036.JPG	après démontage du sol 2005	2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2006, 2010
CVP 888_PHOTO_037.JPG	après démontage du sol 2005	2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2006, 2010
CVP 888_PHOTO_038.JPG	mur 2010 dans la coupe nord	2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2006, 2010
CVP 888_PHOTO_039.JPG	mur 2010 dans la coupe nord	2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2006, 2010
CVP 888_PHOTO_040.JPG	murs 2004 et 2010	2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2006, 2010
CVP 888_PHOTO_041.JPG	murs 2004 et 2010	2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2006, 2010
CVP 888_PHOTO_042.JPG	après démontage du sol 2005	2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2007, 2008, 2041
CVP 888_PHOTO_043.JPG	après démontage du sol 2005	2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2007, 2008, 2041
CVP 888_PHOTO_044.JPG	après démontage du sol 2005	2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010
CVP 888_PHOTO_045.JPG	après démontage du sol 2005	2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010
CVP 888_PHOTO_046.JPG	tranchée parallèle au mur 2004	2004, 2015, 2017
CVP 888_PHOTO_047.JPG	tranchée parallèle au mur 2004	2004, 2015, 2017
CVP 888_PHOTO_048.JPG	tranchée parallèle au mur 2004	2004, 2015, 2017
CVP 888_PHOTO_049.JPG	niveau 2018	2004, 2017, 2018
CVP 888_PHOTO_050.JPG	niveau 2018	2004, 2017, 2018
CVP 888_PHOTO_051.JPG	niveau 2018	2004, 2017, 2018
CVP 888_PHOTO_052.JPG	mur 2004	2004
CVP 888_PHOTO_053.JPG	mur 2004	2004





	1
\mathcal{L}^{\bullet}	•7
7.	77

Nom du fichier	description	US
CVP 888_PHOTO_054.JPG	mur 2004	2004
CVP 888_PHOTO_055.JPG	mur 2004	2004
CVP 888_PHOTO_056.JPG	mur 2004	2004
CVP 888_PHOTO_057.JPG	au contact de la coupe ouest (mur 2004)	2004, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019
CVP 888_PHOTO_058.JPG	au contact de la coupe ouest (mur 2004)	2004, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019
CVP 888_PHOTO_059.JPG	au contact de la coupe ouest (mur 2004)	2004, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019
CVP 888_PHOTO_060.JPG		2004, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019
CVP 888_PHOTO_061.JPG		2004, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019
CVP 888_PHOTO_062.JPG	base de la fondation de 2010	2004, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019
CVP 888_PHOTO_063.JPG	base de la fondation de 2010	2004, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019
CVP 888_PHOTO_064.JPG	sol 2019 en plan	2019
CVP 888_PHOTO_065.JPG	sol 2019 en plan	2019
CVP 888_PHOTO_066.JPG	sol 2019 en plan	2019
CVP 888_PHOTO_067.JPG	sol 2019 en plan	2019
CVP 888_PHOTO_068.JPG	sol 2019 en plan	2019
CVP 888_PHOTO_069.JPG	élément lapidaire	2021
CVP 888_PHOTO_070.JPG	élément lapidaire	2021
CVP 888_PHOTO_071.JPG	élément lapidaire	2021
CVP 888_PHOTO_072.JPG	élément lapidaire	2021
CVP 888_PHOTO_073.JPG	élément lapidaire	2021
CVP 888_PHOTO_074.JPG	élément lapidaire	2021
CVP 888_PHOTO_075.JPG	élément lapidaire	2021
CVP 888_PHOTO_076.JPG	élément lapidaire	2021
CVP 888_PHOTO_077.JPG	élément lapidaire	2021
CVP 888_PHOTO_078.JPG	élément lapidaire	2021
CVP 888_PHOTO_079.JPG	élément lapidaire	2021
CVP 888_PHOTO_080.JPG	élément lapidaire	2021
CVP 888_PHOTO_081.JPG	élément lapidaire	2021
CVP 888_PHOTO_082.JPG	après démontage du sol 2019	2019, 2020, 2021, 2022
CVP 888_PHOTO_083.JPG	après démontage du sol 2019	2019, 2020, 2021, 2022
CVP 888_PHOTO_084.JPG	après démontage du sol 2019	2019, 2020, 2021, 2022
CVP 888_PHOTO_085.JPG	après démontage du sol 2019	2019, 2020, 2021, 2022
CVP 888_PHOTO_086.JPG	après démontage du sol 2019	2019, 2020, 2021, 2022
CVP 888_PHOTO_087.JPG	après démontage du sol 2019	2019, 2020, 2021, 2022
CVP 888_PHOTO_088.JPG	après démontage du sol 2019	2019, 2020, 2021, 2022
CVP 888_PHOTO_089.JPG	après démontage du sol 2019	2019, 2020, 2021, 2022
CVP 888_PHOTO_090.JPG	après démontage du sol 2019	2020, 2021, 2022
CVP 888_PHOTO_091.JPG	après démontage du sol 2019	2020, 2021, 2022
	après démontage du sol 2019	
CVP 888_PHOTO_092.JPG	apres demontage du soi 2019	2020, 2021, 2022
CVP 888_PHOTO_093.JPG	après démontage du sol 2019	2020, 2021, 2022
CVP 888_PHOTO_094.JPG	sol 2019	2019
CVP 888_PHOTO_095.JPG	sol 2019	2019
	30.2017	





	1
L^{a}	•7
1	77

CVP 888_PHOTO_1098_PG of 2019 (deat) cVP 888_PHOTO_1098_PG of 2019 (deat) of 2	Nom du fichier	description	US
CVP 888_PHOTO_1981PG		*	
CVP 888_PHOTO_098_PIG Sol 2019 (detail) 2019	CV1 000_111010_020.j10	soi 2017 (detail)	2017
CVP 888_PHOTO_101_PG CVP 888_PHOTO_1101_PG CVP 888_PHOTO_1201_PG C	CVP 888_PHOTO_097.JPG	sol 2019 (détail)	2019
CVP 888_PHOTO_102]PG	CVP 888_PHOTO_098.JPG	sol 2019 (détail)	2019
CVP 888_PHOTO_1013PG	CVP 888_PHOTO_099.JPG	sol 2019 (détail)	2019
CVP 888_PHOTO_103_PG	CVP 888_PHOTO_100.JPG	élément lapidaire	2022
CVP 888_PHOTO_105.JPG muz 2023 2023 CVP 888_PHOTO_113.JPG muz 2023 2023 CVP 888_PHOTO_113.JPG 2023 CVP 888_PHOTO_113.JPG 2029 CVP 888_PHOTO_115.JPG 2020 CVP 888_PHOTO_115.JPG 2020 CVP 888_PHOTO_115.JPG 2020 CVP 888_PHOTO_115.JPG 2020 CVP 888_PHOTO_12.JPG 2020 CVP 888_PHOTO_	CVP 888_PHOTO_101.JPG	élément lapidaire	2022
CVP 888_PHOTO_105.JPG muz 2023 2023 CVP 888_PHOTO_113.JPG muz 2023 2023 CVP 888_PHOTO_113.JPG 2023 CVP 888_PHOTO_113.JPG 2029 CVP 888_PHOTO_115.JPG 2020 CVP 888_PHOTO_115.JPG 2020 CVP 888_PHOTO_115.JPG 2020 CVP 888_PHOTO_115.JPG 2020 CVP 888_PHOTO_12.JPG 2020 CVP 888_PHOTO_	CVP 888_PHOTO_102.JPG	élément lapidaire	2022
CVP 888_PHOTO_105,IPG mur 2023 2023 CVP 888_PHOTO_108,IPG mur 2023 2023 CVP 888_PHOTO_108,IPG mur 2023 2023 CVP 888_PHOTO_108,IPG mur 2023 2023 CVP 888_PHOTO_118,IPG mur 2023 2023 CVP 888_PHOTO_111,IPG mur 2023 2023 CVP 888_PHOTO_111,IPG mur 2023 2023 CVP 888_PHOTO_111,IPG 2029 CVP 888_PHOTO_114,IPG 2029 CVP 888_PHOTO_115,IPG démolition au-dessus du mur 2023 2029 CVP 888_PHOTO_115,IPG démolition au-dessus du mur 2023 2023, 2029 CVP 888_PHOTO_115,IPG démolition au-dessus du mur 2023 2023, 2029 CVP 888_PHOTO_118,IPG démolition au-dessus du mur 2023 2023, 2029 CVP 888_PHOTO_118,IPG démolition au-dessus du mur 2023 2023, 2029 CVP 888_PHOTO_118,IPG démolition au-dessus du mur 2023 2023, 2029 CVP 888_PHOTO_118,IPG démolition au-dessus du mur 2023 2023, 2029 CVP 888_PHOTO_118,IPG démolition au-dessus du mur 2023 2023, 2029 CVP 888_PHOTO_118,IPG démolition au-dessus du mur 2023 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_12,IPG démolition au-dessus du mur 2023 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_12,IPG détail des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_124,IPG détail des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_124,IPG détail du sol 206 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_124,IPG detail du sol 206 2024, 2025, 2026 CVP 888_PHOTO_125,IPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_125,IPG murs 2025 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_129,IPG murs 2025 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_131,IPG détail de la coupe est; arrêt de la reconnaissance avec Papparition de la nappe phriatisque 2038 CVP 888_PHOTO_131,IPG détail de la coupe est; arrêt de la reconnaissance avec Papparition de la nappe phriatisque 2038 CVP 888_PHOTO_133,IPG détail de la coupe est; arrêt de la reconnaissance avec Papparition de la nappe phriatisque 2038 CVP 888_PHOTO_134,IPG détail de la coupe est; arrêt de la reconnaissance avec Papparition de la nappe phriatisque 2038 CVP 888_PHOTO_134,IPG détail de la coupe est;	CVP 888_PHOTO_103.JPG		2023
CVP 888_PHOTO_104_PIG mur 2023 CVP 888_PHOTO_105_PIG mur 2023 CVP 888_PHOTO_105_PIG mur 2023 2023 CVP 888_PHOTO_105_PIG mur 2023 2023 CVP 888_PHOTO_111_PIG mur 2023 2023 CVP 888_PHOTO_112_PIG mur 2023 2023 CVP 888_PHOTO_112_PIG mur 2023 2023 CVP 888_PHOTO_112_PIG CVP 888_PHOTO_113_PIG CVP 888_PHOTO_113_PIG CVP 888_PHOTO_113_PIG CVP 888_PHOTO_113_PIG CVP 888_PHOTO_113_PIG CVP 888_PHOTO_114_PIG CVP 888_PHOTO_114_PIG CVP 888_PHOTO_115_PIG CVP 888_PHOTO_115_PIG CVP 888_PHOTO_115_PIG CVP 888_PHOTO_115_PIG CVP 888_PHOTO_115_PIG CVP 888_PHOTO_118_PIG démolition au-dessus du mur 2023 2023, 2029 CVP 888_PHOTO_118_PIG CVP 888_PHOTO_118_PIG démolition au-dessus du mur 2023 2023, 2029 CVP 888_PHOTO_118_PIG démolition au-dessus du mur 2023 2023, 2029 CVP 888_PHOTO_118_PIG démolition au-dessus du mur 2023 2023, 2029 CVP 888_PHOTO_118_PIG démolition au-dessus du mur 2023 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_118_PIG détail des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_124_PIG détail des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_124_PIG détail des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_124_PIG détail des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_124_PIG détail des strates 2024, 2025, 2026 CVP 888_PHOTO_125_PIG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_125_PIG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_125_PIG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_130_PIG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_130_PIG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec	CVP 888_PHOTO_104.JPG	mur 2023	2023
CVP 888_PHOTO_103_IPG mur 2023 2023 CVP 888_PHOTO_109_IPG mur 2023 2023 CVP 888_PHOTO_110_IPG mur 2023 2023 CVP 888_PHOTO_110_IPG mur 2023 2023 CVP 888_PHOTO_111_IPG mur 2023 2023 CVP 888_PHOTO_111_IPG 2029 CVP 888_PHOTO_111_IPG 2029 CVP 888_PHOTO_114_IPG 2029 CVP 888_PHOTO_124_IPG 2029 CVP 888_PHOTO_134_IPG 2029 CVP 888_PHOTO	CVP 888_PHOTO_105.JPG	mur 2023	2023
CVP 888_PHOTO_118]PG	CVP 888_PHOTO_106.JPG	mur 2023	2023
CVP 888_PHOTO_110JPG	CVP 888_PHOTO_107.JPG	mur 2023	2023
CVP 888_PHOTO_110]PG	,	mur 2023	2023
CVP 888_PHOTO_110]PG		mur 2023	2023
CVP 888_PHOTO_113_JPG		mur 2023	2023
CVP 888_PHOTO_113_JPG		mur 2023	2023
CVP 888_PHOTO_113,IPG			2029
CVP 888_PHOTO_114_JPG 2029 CVP 888_PHOTO_115_JPG démolition au-dessus du mur 2023 2023, 2029 CVP 888_PHOTO_115_JPG démolition au-dessus du mur 2023 2023, 2029 CVP 888_PHOTO_119_JPG démolition au-dessus du mur 2023 2023, 2029 CVP 888_PHOTO_118_JPG démolition au-dessus du mur 2023 2023, 2029 CVP 888_PHOTO_119_JPG démil des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_121_JPG démil des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_121_JPG démil des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_123_JPG démil des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_123_JPG démil des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_123_JPG démil du sol 206 2024, 2025, 2026 CVP 888_PHOTO_124_JPG démil du sol 206 2024, 2025, 2026 CVP 888_PHOTO_125_JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_126_JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_129_JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_130_JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 <t< td=""><td></td><td></td><td></td></t<>			
CVP 888_PHOTO_115.JPG démolition au-dessus du mur 2023 2023, 2029 CVP 888_PHOTO_116.JPG démolition au-dessus du mur 2023 2023, 2029 CVP 888_PHOTO_117.JPG démolition au-dessus du mur 2023 2023, 2029 CVP 888_PHOTO_118.JPG démolition au-dessus du mur 2023 2023, 2029 CVP 888_PHOTO_118.JPG détail des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_121.JPG détail des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_121.JPG détail des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_121.JPG détail des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_123.JPG détail du sol 206 2024, 2025, 2026 CVP 888_PHOTO_124.JPG détail du sol 206 2024, 2025, 2026 CVP 888_PHOTO_125.JPG vue du sondage en fin d'opération 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_127.JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_128.JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_130.JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_131.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phrétaique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035			2029
CVP 888_PHOTO_116,PG démolition au-dessus du mur 2023 2023, 2029 CVP 888_PHOTO_117,PG démolition au-dessus du mur 2023 2023, 2029 CVP 888_PHOTO_118,PG démolition au-dessus du mur 2023 2023, 2029 CVP 888_PHOTO_19,PG détail des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_121,PG détail des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_122,PG détail des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_123,PG détail du sol 206 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_124,PG détail du sol 206 2024, 2025, 2026 CVP 888_PHOTO_124,PG détail du sol 206 2024, 2025, 2026 CVP 888_PHOTO_124,PG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_127,PG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_128,PG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_131,PG détail de la coupe est; arrêt de la reconnaissance avec Paparation de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_131,PG détail de la coupe est; arrêt de la reconnaissance avec Paparation de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2		démolition au-dessus du mur 2023	2023, 2029
CVP 888_PHOTO_117,PG démolition au-dessus du mur 2023 203, 2029 CVP 888_PHOTO_118,JPG démolition au-dessus du mur 2023 2023, 2029 CVP 888_PHOTO_119,JPG détail des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_121,JPG détail des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_122,JPG détail des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_123,JPG détail du sol 206 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_124,JPG détail du sol 206 2024, 2025, 2026 CVP 888_PHOTO_125,JPG vue du sondage en fin d'opération vue du sondage en fin d'opération CVP 888_PHOTO_126,JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_127,JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_129,JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_130,JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_131,JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_133,JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037,			
CVP 888_PHOTO_118,JPG démolition au-dessus du mur 2023 2023, 2029 CVP 888_PHOTO_119,JPG détail des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_120,JPG détail des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_122,JPG détail des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_122,JPG détail du sol 206 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_124,JPG détail du sol 206 2024, 2025, 2026 CVP 888_PHOTO_124,JPG détail du sol 206 2024, 2025, 2026 CVP 888_PHOTO_124,JPG vue du sondage en fin d'opération 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_125,JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_128,JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_129,JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_130,JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_132,JPG détail de la coupe est; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_132,JPG détail de la coupe est; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038			
CVP 888_PHOTO_119,JPG détail des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_120,JPG détail des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_121,JPG détail des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_122,JPG détail du sol 206 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_123,JPG détail du sol 206 2024, 2025, 2026 CVP 888_PHOTO_124,JPG détail du sol 206 2024, 2025, 2026 CVP 888_PHOTO_125,JPG vue du sondage en fin d'opération 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_126,JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_129,JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_129,JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_130,JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_131,JPG détail de la coupe est; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_133,JPG détail de la coupe est; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_134,JPG détail de la coupe est; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréati			
CVP 888_PHOTO_120.JPG détail des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_121.JPG détail des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_122.JPG détail des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_123.JPG détail du sol 206 2024, 2025, 2026 CVP 888_PHOTO_124.JPG détail du sol 206 2024, 2025, 2026 CVP 888_PHOTO_125.JPG vue du sondage en fin d'opération 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_126.JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_127.JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_128.JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_130.JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_130.JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_131.JPG détail de la coupe est; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phrétaitque 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_132.JPG détail de la coupe est; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phrétaitque 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_135.JPG détail de la coupe est; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phrétaitque			
CVP 888_PHOTO_121.JPG détail des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_122.JPG détail des strates 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_123.JPG détail du sol 206 2024, 2025, 2026 CVP 888_PHOTO_124.JPG détail du sol 206 2024, 2025, 2026 CVP 888_PHOTO_125.JPG vue du sondage en fin d'opération CVP 888_PHOTO_125.JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_127.JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_129.JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_130.JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_130.JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_131.JPG détail de la coupe est; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_132.JPG détail de la coupe est; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_133.JPG détail de la coupe est; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_135.JPG détail de la coupe		détail des strates	
CVP 888_PHOTO_122,JPG détail du sol 206 2024, 2025, 2026, 2027 CVP 888_PHOTO_124,JPG détail du sol 206 2024, 2025, 2026 CVP 888_PHOTO_124,JPG détail du sol 206 2024, 2025, 2026 CVP 888_PHOTO_125,JPG vue du sondage en fin d'opération 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_126,JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_128,JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_129,JPG murs 2025 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_130,JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_131,JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_133,JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_134,JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_134,JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2038, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_135,JPG		détail des strates	
CVP 888_PHOTO_123,PG détail du sol 206 2024, 2025, 2026 CVP 888_PHOTO_124,PG détail du sol 206 2024, 2025, 2026 CVP 888_PHOTO_125,PG vue du sondage en fin d'opération CVP 888_PHOTO_126,PG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_127,PG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_128,PG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_130,PG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_130,PG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_131,PG détail de la coupe est; arrêt de la reconnaissance avec Papparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_132,PG détail de la coupe est; arrêt de la reconnaissance avec Papparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_133,PG détail de la coupe est; arrêt de la reconnaissance avec Papparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_134,PG détail de la coupe est; arrêt de la reconnaissance avec Papparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_136,PG détail de la coupe est; arrêt de la reconnaissanc			
CVP 888_PHOTO_125.JPG vue du sondage en fin d'opération CVP 888_PHOTO_126.JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_127.JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_128.JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_130.JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_131.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_132.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_133.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_134.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2038, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_135.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_136.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2			
CVP 888_PHOTO_126,JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_127,JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_128,JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_129,JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_130,JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_131,JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2038 CVP 888_PHOTO_132,JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2038 CVP 888_PHOTO_133,JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_134,JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_135,JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_136,JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_136,JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_136,JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_137,JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_137,JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_137,JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2036, 2037, 2038	CVP 888_PHOTO_124.JPG	détail du sol 206	2024, 2025, 2026
CVP 888_PHOTO_128.JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_129.JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_129.JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_130.JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_131.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_132.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_133.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_134.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_135.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_136.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_136.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_136.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_137.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038	CVP 888_PHOTO_125.JPG	vue du sondage en fin d'opération	
CVP 888_PHOTO_129.JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_130.JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_131.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_132.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_133.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_134.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_135.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_136.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_136.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_136.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_136.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_136.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_137.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_137.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_137.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatiq	CVP 888_PHOTO_126.JPG	murs 2023 et 2030	2023, 2030
CVP 888_PHOTO_130.JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_130.JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_131.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_132.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_133.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_134.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_135.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_136.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_136.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_136.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_137.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038	CVP 888_PHOTO_127.JPG	murs 2023 et 2030	2023, 2030
CVP 888_PHOTO_130.JPG murs 2023 et 2030 2023, 2030 CVP 888_PHOTO_131.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_132.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_133.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_134.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_135.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_136.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_136.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_136.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_137.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_137.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038	CVP 888_PHOTO_128.JPG	murs 2023 et 2030	2023, 2030
CVP 888_PHOTO_131.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_132.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2038 CVP 888_PHOTO_133.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_134.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_135.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_135.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_136.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_136.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_137.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_137.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_137.JPG 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 2034, 2035, 2036, 2037, 2038 2034, 2035, 2036, 2037, 2038	CVP 888_PHOTO_129.JPG	murs 2023 et 2030	2023, 2030
Papparition de la nappe phréatique 2038	CVP 888_PHOTO_130.JPG	murs 2023 et 2030	2023, 2030
Papparition de la nappe phréatique 2038	CVP 888_PHOTO_131.JPG	détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique	
Papparition de la nappe phréatique 2038	CVP 888_PHOTO_132.JPG	détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec	
Papparition de la nappe phréatique 2036, 2037, 2038	CVP 888_PHOTO_133.JPG		
Papparition de la nappe phréatique 2036, 2037, 2038	CVP 888_PHOTO_134.JPG		
Papparition de la nappe phréatique 2036, 2037, 2038 CVP 888_PHOTO_137.JPG détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2032, 2033, 2034, 2035,	CVP 888_PHOTO_135.JPG	détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique	
	CVP 888_PHOTO_136.JPG	détail de la coupe est ; arrêt de la reconnaissance avec l'apparition de la nappe phréatique	
	CVP 888_PHOTO_137.JPG		







6. Inventaire de la documentation numérique

Description	Nature
137 fichiers numériques au format .jpeg	Photographies de terrain
1 ficher texte au fomat .doc	Texte du rapport
16 fichiers en format .ai et 29 fichiers en format .jpeg	Illustrations du rapport

7. Inventaire de la documentation écrite

1 cahier d'US



